



Commune de RAVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME

1 - Rapport de présentation



Table des matières

• Présentation générale de la commune.....	3		
I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	4	II - DEVELOPPEMENT COMMUNAL :	
• Etat des risques sur le territoire communal.....	5	<u>PRÉVISIONS ET CHOIX D'AMÉNAGEMENT</u>	74
• Assainissement et traitement des déchets.....	10	• Prévisions, objectifs.....	75
• Ressources en eau	11	• Choix dénomination et délimitation des zones ...	76
• Eléments utiles à la protection des écosystèmes ..	15	• Projets touristiques	77
• Archéologie	18	• Liste des éléments remarquables du paysage.....	78
• Monuments historiques	20		
• La population	21		
• Le logement	22		
• Emploi-activité.....	23	III - CONSEQUENCES DE L'INSTAURATION DU PLU	
• Diagnostic agricole	24	<u>SUR L'ENVIRONNEMENT</u>	81
I.a - ANALYSE PAYSAGERE	31		
I.b - ANALYSE URBAINE	47		
• Le bourg.....	48		
• L'eau et les Forges.....	55		
• Hameaux	61		



PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Située à l'ouest du département de la Nièvre, à une trentaine de kilomètres de Nevers, le long de la vallée de la Loire, la commune de RAVEAU compte 691 habitants. La surface de son territoire est de 3550 hectares dont plus de 2500 hectares de bois et forêts.

RAVEAU fait partie, avec Beaumont la Ferrière, Champvoux, Chasnay, Chaulgnes, La Celle sur Nièvre, La Charité sur Loire, La Marche, Murlin, Nannay, Narcy, Tronsanges, et Varennes les Narcy, de la **communauté de communes du « Pays Charitois »**.

Cette communauté de communes compte 10492 habitants pour une surface de 23457 hectares.

La commune de RAVEAU fait également partie du Pays « Bourgogne Nivernaise ».

C'est un village qui, au contraire de la majorité des communes rurales nivernaises, a gagné des habitants entre 1982 et 1999, sans doute en raison de sa proximité avec La Charité sur Loire et de la desserte autoroutière rendant Nevers, ses faubourgs ainsi que Cosne sur Loire accessibles en une vingtaine de minutes.

La Charité a toutefois échappé à un développement trop important ou anarchique malgré l'absence de document d'urbanisme. On a toutefois observé un délitement de l'habitat ancien dans certains secteurs de la commune.

Consciente de la qualité de son cadre de vie, des atouts de son territoire et de son positionnement géographique, la municipalité de RAVEAU s'est dotée d'un outil urbanistique lui permettant d'accueillir de nouveaux arrivants en nombre raisonnable, de sauvegarder et de mettre en valeur son patrimoine bâti et naturel.



I - Etat initial de l'environnement



ETAT DES RISQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La commune de RAVEAU n'est pas concernée par un plan de prévention du risque d'inondation (PPRI).

Elle ne reçoit pas non plus d'installations industrielles ou agricole classées.

Elle est en revanche concernée par un **ancien secteur de mines** (fer et charbon) autrefois exploité par le biais de galeries souterraines.

Ce secteur couvre le nord ouest de la commune, de Chazué (au sud) à l'entrée ouest du Bourg.

Description de l'enveloppe des travaux miniers 58_021 Substance : fer
Appellation du site : CHASUE-CARCOT Commune LA CHARITE-SUR-LOIRE RAVEAU
Surface de l'enveloppe (ha) : 9 Département : 68



Carte de localisation de l'enveloppe des travaux miniers au 1:25 000

Titre minier: CHASUE-CARCOT
Titulaire:
Situation juridique: Nature du titre: Régime des mines
Date d'écrit:
Date de prescription:

ENJEUX

L'enveloppe des travaux présente des enjeux C_ORIG_ENV ENVT
Ces enjeux concernant : - un centre bourg C_SURF_ENV A
C_CARAC_ENJEU 10
C_SURF_ENJEU 9,4
La superficie des enjeux est de l'ordre de 0,4 ha

STATUT DE L'ENVELOPPE DES TRAVAUX

- Site non sélectionné Site sélectionné pour classification
- site non retenu car sans enjeux (*) Site non prioritaire
 site non retenu car inscrit dans une procédure PPRM et/ou ayant fait l'objet d'une étude d'aléa mouvement de terrain Site jugé prioritaire au vu des documents d'archives et visites de terrain

* La description des enjeux est faite visuellement sur le fond topographique IGN 1:25000

Des informations complémentaires concernant ces travaux miniers peuvent être recherchées dans la base de données GEODERIS des sites miniers sous la référence 88SM0019

GEODERIS N2008/007DE - 08NAT2110 - ANNEXE 7

Page 41 sur 79

Description de l'enveloppe des travaux miniers 88_021 Substance : fer
Appellation du site : CHASUE-CARCOT Commune LA CHARITE-SUR-LOIRE RAVEAU
Surface de l'enveloppe (ha) : 9 Département : 68

CADRE GEOLOGIQUE - GÉOLOGIQUE

Typologie du gisement : Amas C_TYPO_GIS AMAS
Nature de l'encaissant : calcaire oolithique C_ENCAISSANT MOYC
Nature du recouvrement : C_RECOURV NR
C_REMS_MIN TEND

DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION MINIERE

Période de production : XIXème
Méthode d'exploitation : puits et chambres et ciel ouvert C_METH_EXPLOIT VIDE
Profondeur minimale (m) : 0 C_PROFMIN A
Profondeur maximale (m) : 11 C_PROFMAX A
Puissance exploitée (m) : de 10 à 12 C_OUVERTURE G
Nbre de couches exploitées : C_DEFORMATION 144
Pendage de l'exploitation (*): estimé en plateaux C_PENDAGE PLAT
Production : 2 600 m3 de minéral extraits soit 7 600 tonnes C_PROD: MIN
Taux de défillement (%):
Dépôts ou autres ouvrages :
Désordres constatés : R.A.S. C_DEPOT
Nbre d'ouvrages au jour recensés : 10 C_DESORDRE
Description des ouvrages jour : plusieurs puits C_OUVRAGES



RH 26/09/2012

Observations :

visite terrain le 18/04/07. Les minières de Chazué comportent les champs suivants sur la commune de Raveau :

- le champ Vion : exploité surtout à ciel ouvert mais, en limite Sud de ce champ, en limite de la minière des Laitiers, on a exploité il y a quelques années un énorme amas de minerai de fer (10 à 12 m de puissance) par puits et chambres ;
- la minière des Laitiers : exploitée à ciel ouvert (tranchées de 2 m de profondeur) ;
- la minière du Colombier : exploitée à ciel ouvert (tranchées de 1 m de profondeur),
- la minière du champ des Noyers : une tranchée de 2 m,

Les minières de Carcol comportent 10 champs sur la commune de la Charité (le champ Fleuri, le champ de la Perrière, le champ de la Folie, le champ de l'Auperpin, le champ du Corbier, le champ des Pois, le champ de la Fontaine, le champ Vieux, le chaume des Perches, le chaume du Verger, le champ du Verger). Ces champs sont exploités à ciel ouvert sauf :

- le chaume des Perches : 2 petits puits de 4 m de profondeur avec chambres,
- le chaume et le champ du Verger : puits de 30 à 35 pieds de profondeurs avec chambres.

carte BRGM : 494/6X et 7X 1 zone d'emplacement de possibles anciens travaux

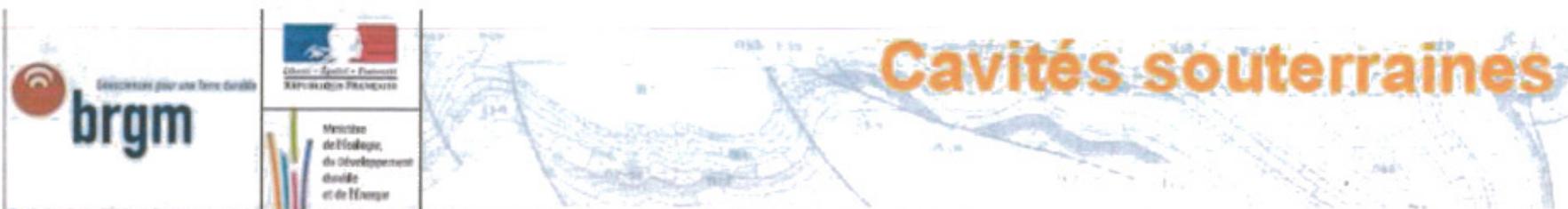
Les terrains qui sont ouverts à l'urbanisation dans ces secteurs sont situés à l'ouest de Chazué et identifiés sur le plan de zonage par un secteur particulier indiqué « m » : 1AUm et UDM.

Dans ces secteurs, le règlement précise que toute autorisation de construction ou de reconstruction sera soumise au préalable à une reconnaissance de la stabilité des sols qui devra être réalisée par un bureau d'étude spécialisé.



ETAT DES RISQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Deux cavités souterraines sont répertoriées sur le territoire communal de RAVEAU :



Fiche synthétique de la cavité : BOUAA1000247

Vous pouvez télécharger cette fiche synthétique au format ASCII.

[Page précédente](#) [Page d'accueil](#) [Exporter la fiche](#)

(*) ATTENTION, ces communes ont changé de code INSEE, le nouveau code est indiqué entre parenthèses.

(**) Seuls les champs qui contiennent des données connues sont affichés à l'écran.

Identifiant de la cavité :	BOUAA1000247
Source d'information :	Nièvre des grottes et rivières souterraines n° 43_Camosine
Type de cavité :	naturelle
Nom de la cavité :	Fontaine de la Vache
Département :	Nievre - (58)
Nom de la commune (à la saisie) :	RAVEAU (58220)
Code insee commune :	58220
Coordonnées X,Y en Lambert 93 métrique :	708008, 6675598
Coordonnées X,Y ouvrage :	658300, 2242600
Lambert X,Y ouvrage :	Lambert 2
Précision coordonnées :	50 m
Repérage géographique :	orifice visible
Positionnement :	approché
Lieu d'archivage :	sgr bou
Altitude ouvrage :	216
Date de validité :	08/07/2009
Auteur de la description :	BRGM





Cavités souterraines

Fiche synthétique de la cavité : BOUAA1000246

Vous pouvez télécharger cette fiche synthétique au format ASCII.

[Page précédente](#) [Page d'accueil](#) [Exporter la fiche](#)

(*) ATTENTION, ces communes ont changé de code INSEE, le nouveau code est indiqué entre parenthèses.

(**) Seuls les champs qui contiennent des données connues sont affichés à l'écran.

Identifiant de la cavité :	BOUAA1000246
Source d'information :	Nièvre des grottes et rivières souterraines n° 43_Camosine
Type de cavité :	naturelle
Nom de la cavité :	Perte de la mare l'Ourdon
Département :	Nievre - (58)
Nom de la commune (à la saisie) :	RAVEAU (58220)
Code insee commune :	58220
Coordonnées X,Y en Lambert 93 métrique :	713183, 6675414
Coordonnées X,Y ouvrage :	663480, 2242460
Lambert X,Y ouvrage :	Lambert 2
Précision coordonnées :	50 m
Repérage géographique :	orifice visible
Positionnement :	approché
Lieu d'archivage :	sgr bou
Altitude ouvrage :	260
Date de validité :	08/07/2009
Auteur de la description :	BRGM



ETAT DES RISQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Concernant la carte des risques de retrait-gonflement des argiles dans la Nièvre, nous constatons que RAVEAU est en aléa faible.

Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des formations argileuses dans la Nièvre

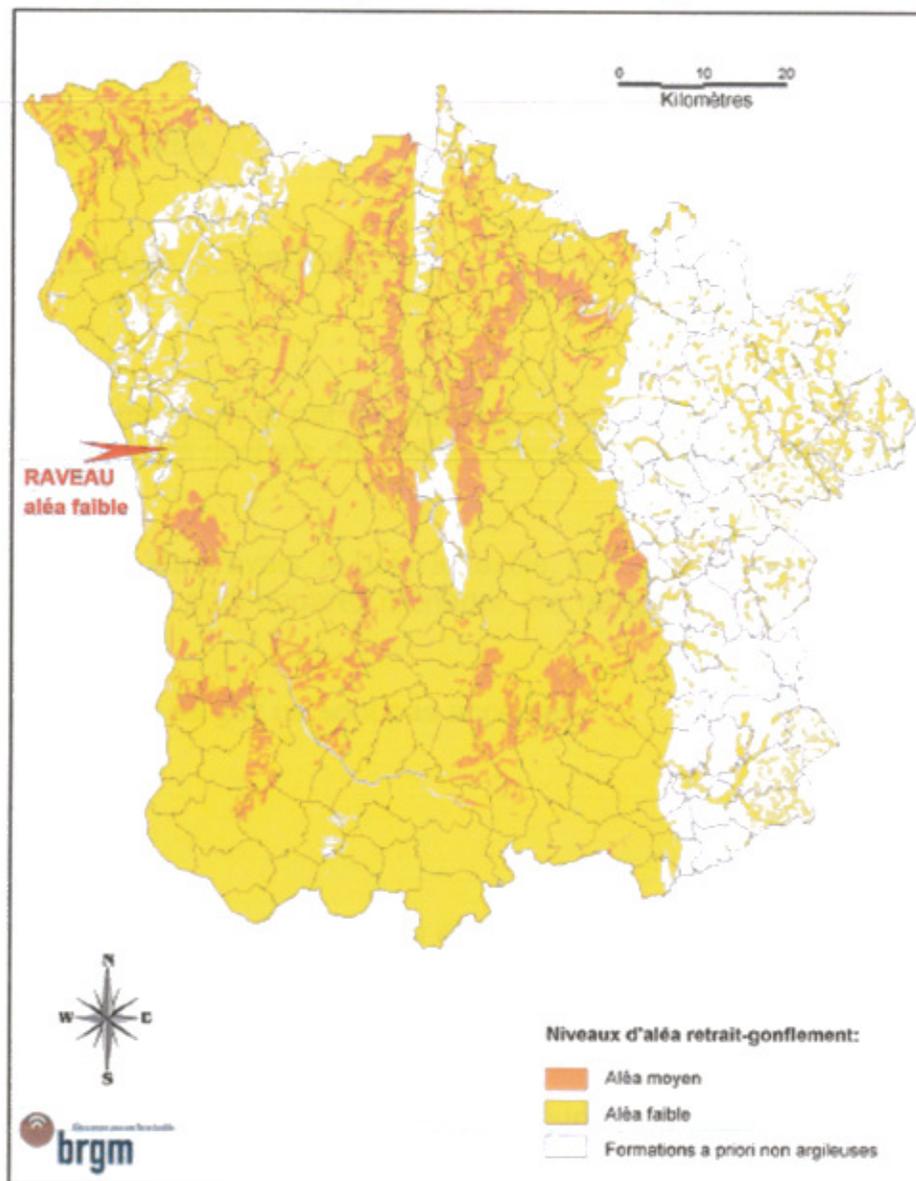


Illustration 38 - Carte de l'aléa retrait-gonflement des formations argileuses dans le département de la Nièvre



RM 20/09/2012

ASSAINISSEMENT - TRAITEMENT DES DECHETS

Assainissement :

La commune de RAVEAU est équipée d'une station d'épuration en bon état de fonctionnement et implantée au bourg, d'une capacité de 650 Equiv hab. Cette station date de 1997 et est gérée par la commune.
Le réseau d'assainissement couvre le bourg, les Bertigneaux et une partie de Chazué.

Le traitement des déchets est assuré par la communauté de communes du Pays Charitois :

Déchetterie intercommunale du Champ de La Boëlle, à la Charité sur Loire

La déchetterie intercommunale assure la collecte des déchets apportés par les ménages et par les professionnels.
Un gardien et son assistant sont chargés de conseiller les usagers sur le tri de leurs déchets, de veiller à l'évacuation des bennes pleines et de la propreté du site.

Les déchets acceptés sont le tout venant, la ferraille, les déchets verts, le carton, les gravats, le bois, le textile, les déchets dangereux, les batteries, les pneumatiques, les huiles de vidanges, les lampes, les piles, les écrans, le petit appareil ménager, les réfrigérateurs, les lave-vaisselle, les gazinières,...

Les déchets tels que l'amiante, les ordures ménagères, les explosifs, les bouteilles de gaz ne sont pas acceptés.

Ramassage des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées tous les mardis sur la commune de RAVEAU.
Une fois les déchets collectés, ils sont acheminés jusqu'au centre d'incinération de Fourchambault où ils vont être valorisés.
Un peu plus de 2155 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le Pays Charitois en 2011 : soit 203 kg par habitant.

Emballages recyclables :

Les emballages recyclables doivent être apportés par les habitants de RAVEAU aux points de collecte spécifiques (actuellement collecteur installé près de l'église).



RESSOURCES EN EAU

En application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 a été adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne le 15 octobre 2009 et arrêté par le Préfet coordonnateur le 18 novembre 2009. Il fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour un bon état de l'eau à l'horizon 2015.

Il indique les moyens pour y parvenir, exprimés sous la forme d'orientations et de dispositions :

- les orientations donnent la direction dans laquelle il faut agir,
- les dispositions précisent pour chaque orientation les actions à mener et fixent le cas échéant des objectifs quantifiables.
- Le programme de mesures associé au Sdage identifie les actions clefs à mener par sous-bassin.

Les Sage, d'initiative locale, mettent en œuvre le Sdage. Ils déclinent les orientations et les dispositions, en les complétant ou en les adaptant si nécessaire aux contextes locaux.

Portée juridique :

Collectivités et organismes publics doivent se conformer au Sdage dans toutes leurs décisions d'aménagement. La police de l'eau s'y réfère dans la délivrance des autorisations.

Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) doivent être compatibles avec le Sdage.

Objectif : 61% des eaux de surface en bon état écologique

L'objectif du Sdage 2010-2015 est de 61 % des eaux de surface en bon état écologique d'ici 2015 (contre 30 % aujourd'hui).

Une eau en bon état est une eau qui :

- permet une vie animale et végétale riche et variée,
- est exempte de produits toxiques,
- est disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages



Bassin Loire-Bretagne

Département : NIEVRE et YONNE

Etat chimique 2009 des eaux souterraines

Données 2007 à 2009



Etat et objectifs chimiques

- Bon état et objectif 2015
- Bon état et objectif 2021
- Etat médiocre et objectif 2015 nitrate seul
- Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 nitrate seul
- Etat médiocre et objectif 2015 pesticide seul
- Etat médiocre et objectif 2021 ou 2027 pesticide seul
- Etat médiocre nitrates et pesticides et objectif 2021 ou 2027
- Tendances à la hausse

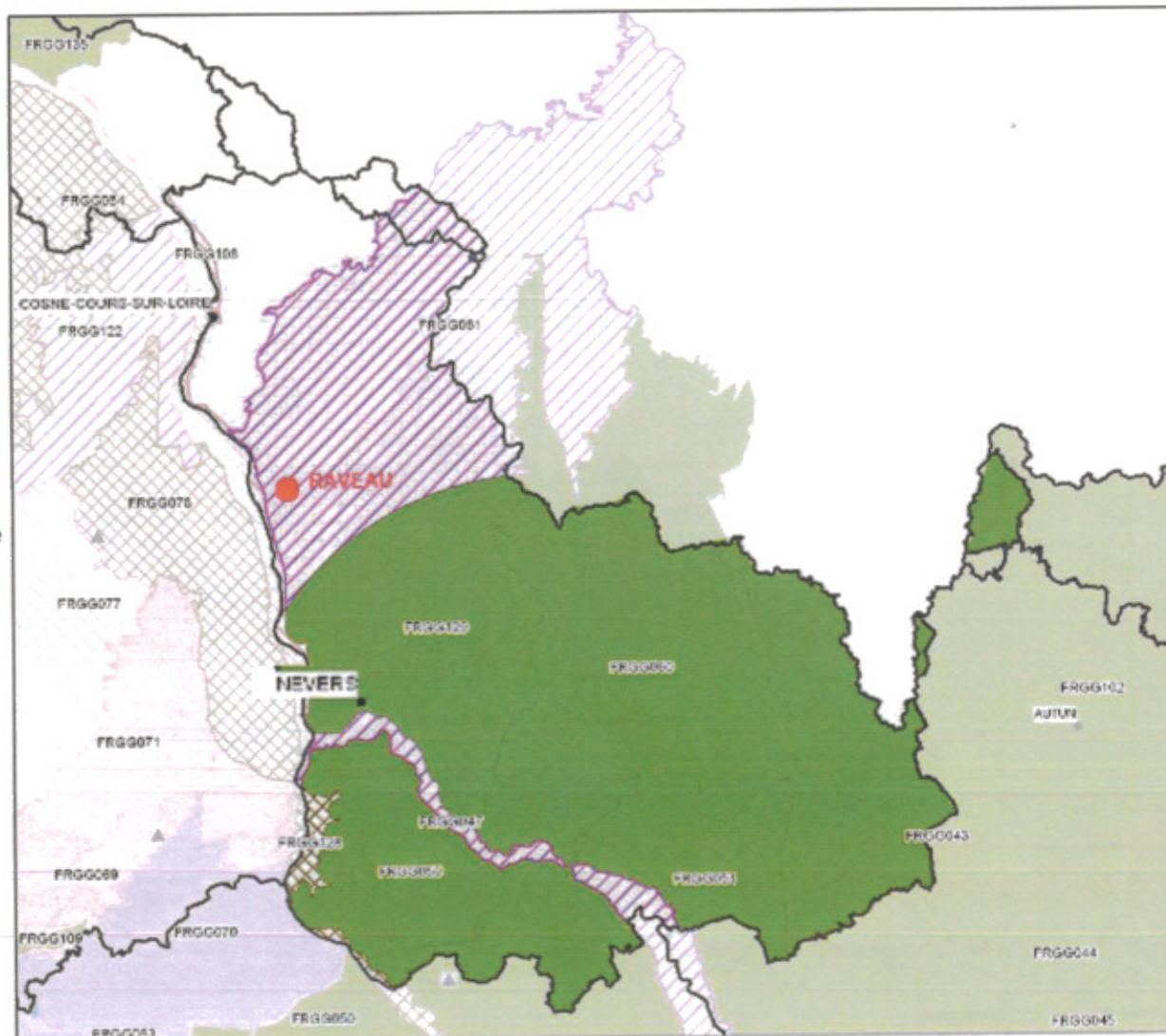
Stations du Réseau de Surveillance

Cause de l'état médiocre

- cause nitrates
- cause pesticides
- villes principales
- départements



Agence de l'Eau Loire-Bretagne 2011



RESSOURCES EN EAU

Bassin Loire-Bretagne

Département : NIEVRE et YONNE

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
[Lignes colorées correspondant au tableau ci-dessous]					Élevé
[Lignes colorées correspondant au tableau ci-dessous]					Moyen
[Lignes colorées correspondant au tableau ci-dessous]					Faible

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (E)	Très bon (bleu)
Moyen (M)	Bon (vert)
Faible (F)	Moyen (jaune)
	Médiocre (orange)
	Mauvais (rouge)
	Information insuffisante (gris)

MEFM MEA	MEFM MEA
MEN	Masse d'eau surfacique

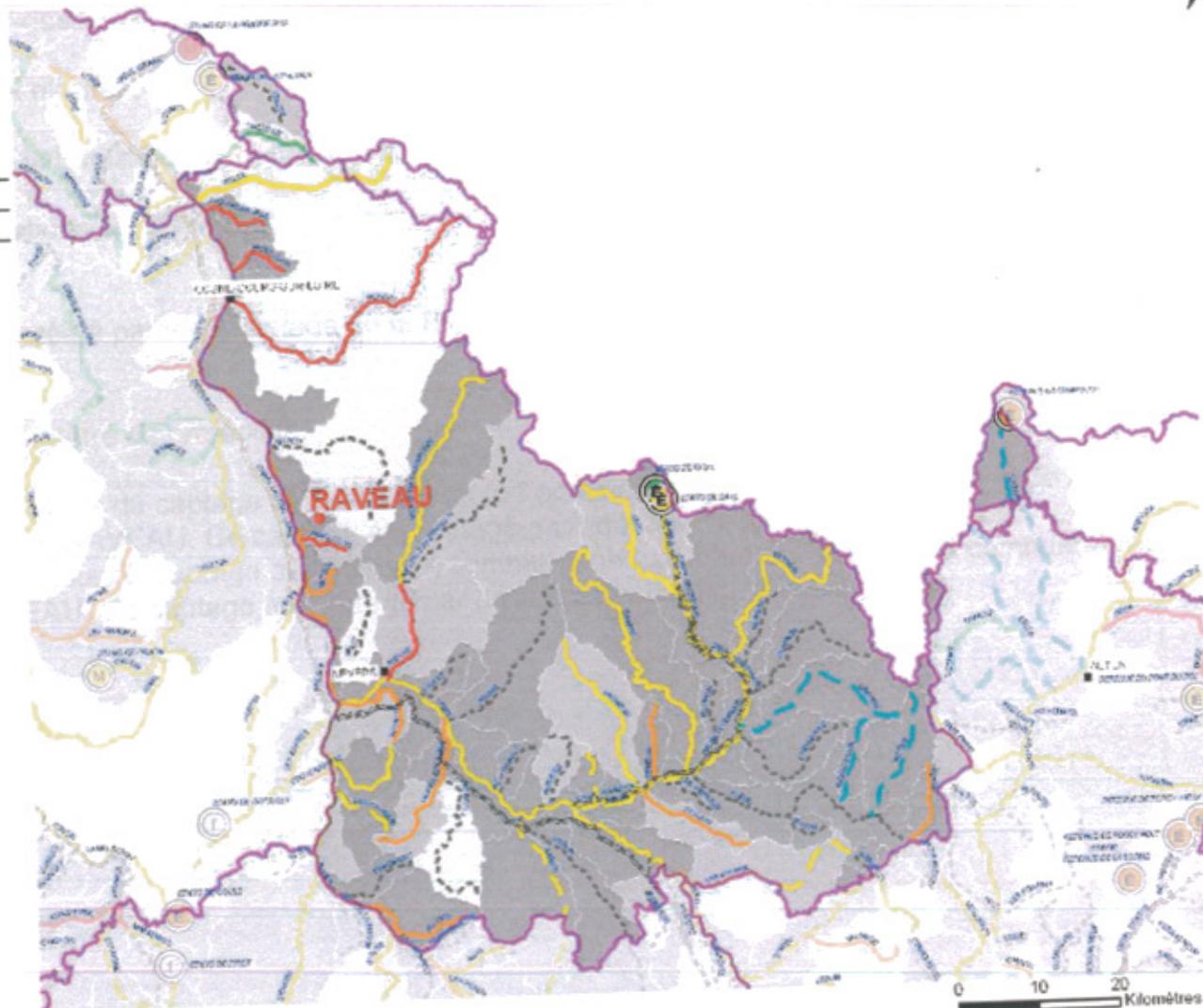
Echéances des objectifs

[Carré gris foncé]	2015
[Carré gris moyen]	2021
[Carré gris clair]	2027
[Carré rose]	objectif moins strict
[Carré noir]	villes principales
[Ligne violette]	limite départementale

Agence de l'eau Loire Bretagne

Etat écologique 2009 des eaux de surface avec niveaux de confiance moyen et élevé

Cours d'eau (données 2008-2009)
Plans d'eau (données 2005 à 2009)
Eaux littorales (données 2007 à 2009)



RESSOURCES EN EAU

La commune de RAVEAU appartient au bassin versant du Mazou, affluent de la Loire qui prend sa source à Murlin et rejoint le fleuve à Pouilly-sur-Loire.

Comme on le voit dans les 2 cartes ci-dessus, l'état chimique des eaux souterraines est médiocre (présence de pesticides) et la qualité des eaux de surface est très moyenne.

La zone est également vulnérable aux nitrates.

Il est donc nécessaire qu'étant donné la fragilité des milieux, toutes les dispositions soient prises pour que le présent PLU n'ait pas d'influence négative sur la qualité des eaux.

Le PLU doit être conforme aux orientations du SDAGE

Le captage d'eau potable :

L'alimentation en eau potable est assurée à partir du captage de la **Fontaine Rouge** situé sur le territoire communal protégé par arrêté préfectoral du 12 juillet 2005.

Autour de ce captage est établi un périmètre de protection.

En outre, le périmètre de protection éloigné du captage de la source de la Fontaine St Jean situé sur le territoire de la commune de Narcy empiète sur le domaine de la commune de RAVEAU. Ce captage est protégé par arrêté préfectoral du 6 avril 2005.

Par ailleurs, la zone sensible établie autour du captage alimentant la commune de La Charité et situé sur la commune de Mesvres empiète sur le domaine de ma commune de RAVEAU. Ce captage est protégé par arrêté préfectoral du 7 janvier 1980.



LEMENTS UTILES A LA PROTECTION DES ECOSYSTEMES

La commune de RAVEAU est concernée par la présence des ZNIEFF suivantes :

ZNIEFF de type I, n°1011.0001 qui correspond aux « Forêt domaniale des Bertranges : l'Usage défendu » :

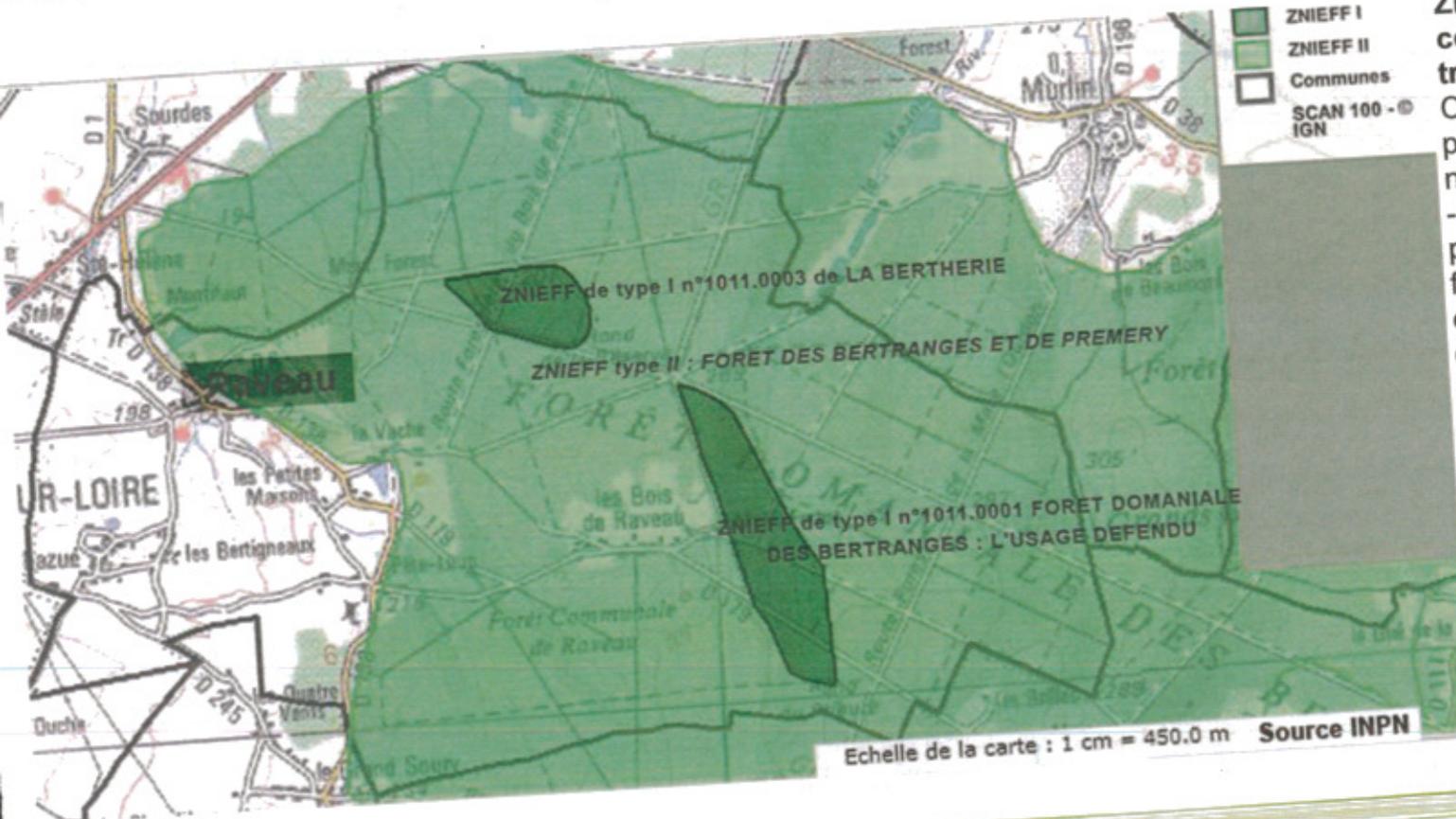
Ce secteur de la forêt domaniale de Prémery est situé sur les argiles de décalcification du plateau. Cette parcelle à couvert de chêne et de hêtres est mise en réserve par l'Office national des forêts et laissée à son évolution naturelle.

ZNIEFF de type I, n°1011.0003 qui correspond à « la Bertherie » :

Une aulnaie marécageuse occupe une légère dépression de la vaste chênaie-hêtraie de la forêt domaniale des Bertranges à l'Est de Raveau..

ZNIEFF de type II, n° 1011 qui correspond à « Forêt des Bertranges et de Prémery » :

Cette zone couvre de grands espaces boisés du plateau nivernais, entre Prémery et la Charité-sur-Loire. Connus pour leurs populations de grands mammifères, ces massifs possèdent également des micro tourbières, derniers vestiges des glaciations du Quaternaire. Des hêtraies-chênaies à Houx illustrent les influences qui s'exercent en Bourgogne.



LEMENTS UTILES A LA PROTECTION DES ECOSYSTEMES

La commune de LA CHARITE SUR LOIRE, limitrophe au Nord-ouest de la commune de RAVEAU est concernée par 2 zones NATURA 2000 (voir cartes ci-après).

Ces 2 zones sont riveraines de la Vallée de la Loire.

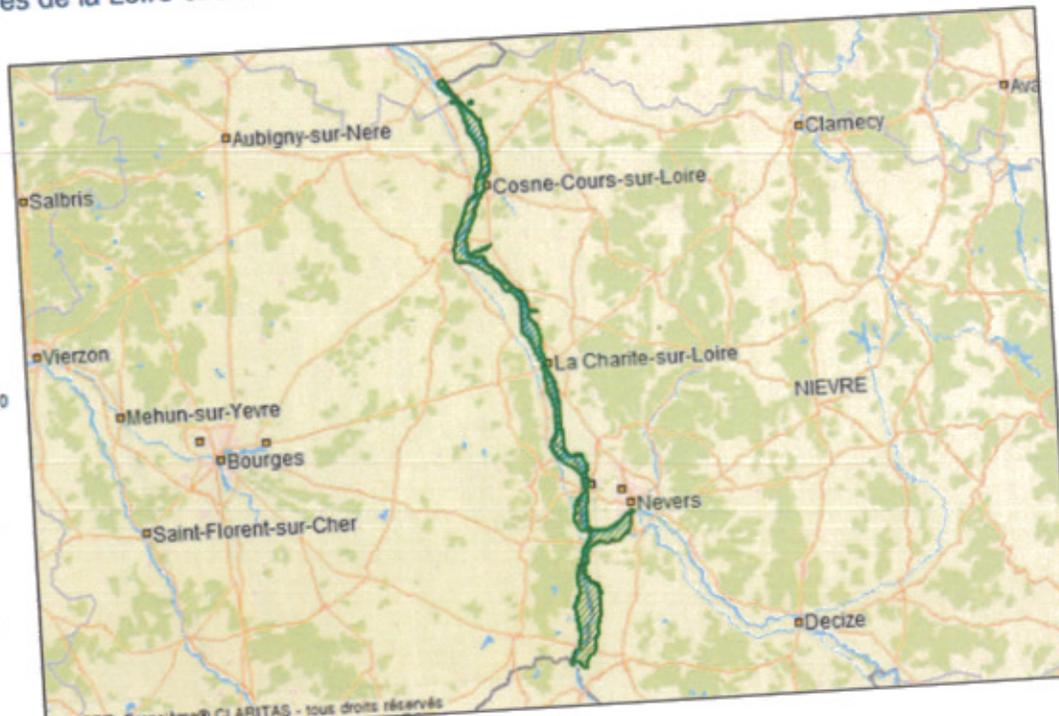
La très faible extension urbaine envisagée à Chazué et au bourg (secteur urbains les plus proches de LA CHARITE) n'aura aucun impact sur la préservation de ces secteurs.

Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire



- Site natura 2000
- commune
- département
- région
- réseau routier
- zone urbaine
- zone boisée
- hydrographie

Dimensions de la carte :
Largeur : 146 km
Hauteur : 95 km



© MEDD, Francilme® CLARITAS - tous droits réservés
25 km

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.

IDENTIFICATION

- Appellation : Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire
- Statut : Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Code : FR2610004

Masquer ▲

Localisation

- ★ Régions : Bourgogne (58.00 %), Centre (42.00 %)
- ★ Départements : Nièvre (58 %), Cher (42 %)
- ★ Communes : Cher : La Chapelle-Montinard, Couargues, Herry
Nièvre : La Charité-sur-Loire, Mesves-sur-Loire, Pouilly-sur-Loire,

- Liens utiles
- Lexique
- Liste des sigles



ELEMENTS UTILES A LA PROTECTION DES ECOSYSTEMES

VALLEE DE LA LOIRE ENTRE FOURCHAMBAULT ET NEUVY-SUR-LOIRE



IDENTIFICATION

- Appellation : VALLEE DE LA LOIRE ENTRE FOURCHAMBAULT ET NEUVY-SUR-LOIRE
- Statut : Site ou proposition de Site d'importance Communautaire (SIC/pSIC)
- Code : FR2600965

Localisation

Masquer ▲

- ✦ Région : Bourgogne
- ✦ Département : Nièvre
- ✦ Superficie : 2551 ha
- ✦ Altitude minimale : 140 m
- ✦ Altitude maximale : 165 m
- ✦ Régions biogéographiques : Atlantique, Continentale

- Liens utiles
- Lexique
- Liste des sigles



L'ARCHEOLOGIE

La commune de RAVEAU n'est pas classée parmi les communes les plus sensibles sur le plan archéologique dans le département de la Nièvre.

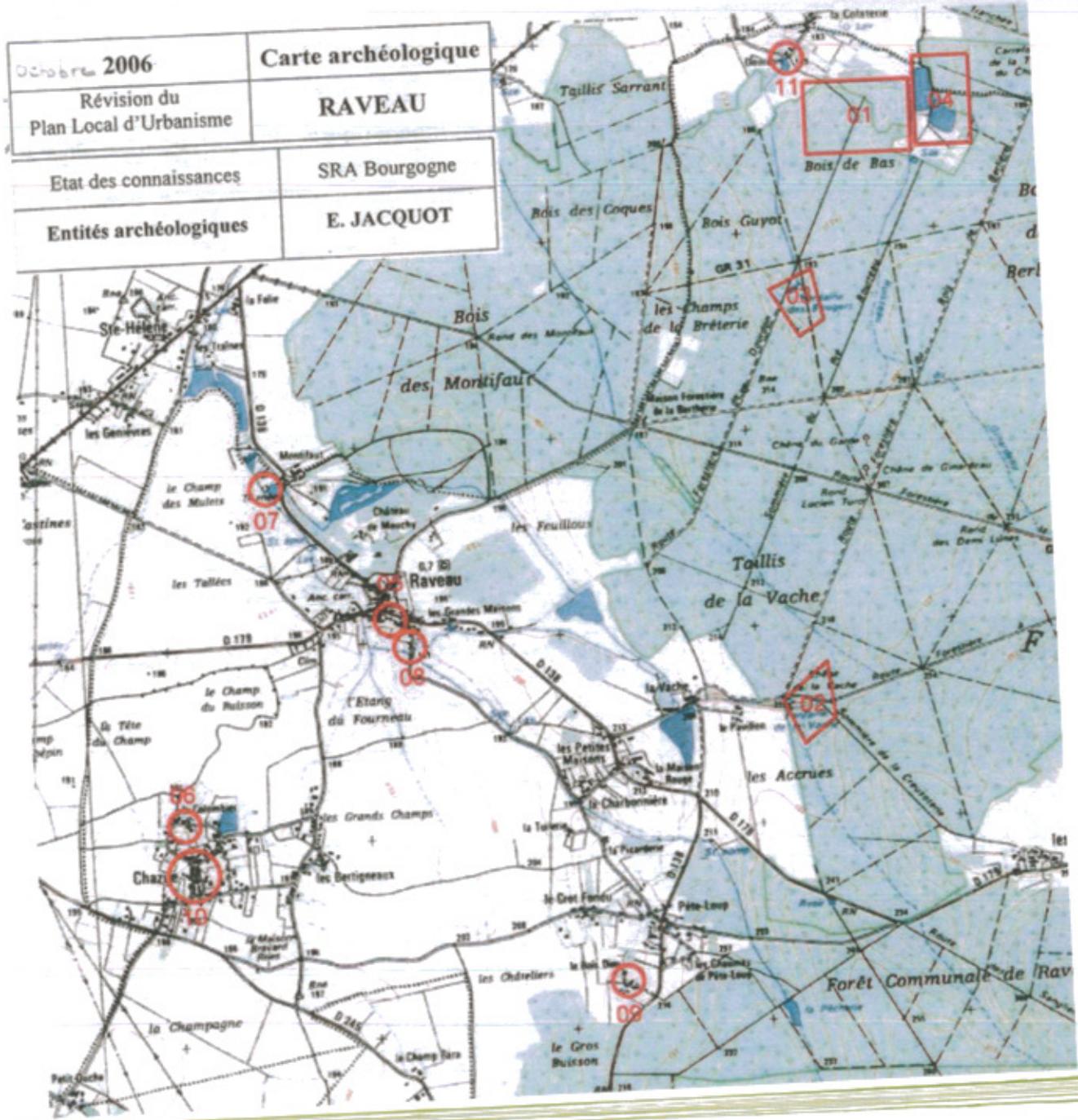
Cependant, des vestiges ont été repérés et figurent sur la liste et la carte ci-après.

de 2006	Carte archéologique	Etat des connaissances	SRA Bourgogne
Révision du Plan Local d'Urbanisme	RAVEAU	Entités archéologiques	E. JACQUOT

Numéro de l'EA	Lieu dit carte IGN	Vestiges datant de	à	Interprétation
58 220 0001	Dourdon	Gallo-Romain	Gallo-Romain	Atelier métallurgique
58 220 0002	Fontaine de la Vache	Gallo-Romain	Gallo-Romain	Traitement du minerais
58 220 0003	Fontaine des Burgers	Gallo-Romain	Gallo-Romain	Traitement du minerais
58 220 0004	Les Prés Pillats	Gallo-Romain	Gallo-Romain	Habitat
58 220 0005	Bourg	Moyen-âge	Moyen-âge	Eglise
58 220 0006	Le Colombier	Moyen-âge	Moyen-âge	Château fort
58 220 0007	Montifaut	Moyen-âge	? Moyen-âge	Château fort
58 220 0008	Bourg	Néolithique récent	Néolithique récent	Vestiges lithiques
58 220 0009	Bois-Dieux	Epoque moderne	? Epoque moderne	Habitat groupé
58 220 0010	Chazué	Bas moyen-âge	Bas moyen-âge	Habitat groupé
58 220 0011	Dourdon	Gallo-Romain	Gallo-Romain	Objets métalliques



Octobre 2006	Carte archéologique
Révision du Plan Local d'Urbanisme	RAVEAU
Etat des connaissances	SRA Bourgogne
Entités archéologiques	E. JACQUOT



20/09/2012

MONUMENTS HISTORIQUES

La commune ne possède aucun édifice ou ouvrage classé ou inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.



LA POPULATION

■ Commune : Raveau (58220)

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	576	550	618	703	717	674
Densité moyenne (hab/km ²)	16,2	15,5	17,4	19,9	20,2	19,0

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

[Haut de page](#)

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,7	+1,7	+1,7	+0,2	-0,6
- due au solde naturel en %	-1,3	-0,8	-0,8	-0,4	-0,3
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,6	+2,4	+2,4	+0,6	-0,3
Taux de natalité en ‰	5,6	7,1	9,5	8,4	8,0
Taux de mortalité en ‰	18,5	14,7	17,2	12,8	11,3

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales - État civil.

[Haut de page](#)

La population de Raveau a constamment augmenté entre 1975 et 1999, sur un rythme toutefois peu soutenu.

De 1982 à 1990, cette augmentation fut de 14%, contre seulement +1.7% de 1990 à 1999.

De 1999 à 2009, le nombre d'habitants a enregistré une baisse de 10,2% du à un solde migratoire et un solde naturel tous deux négatifs.

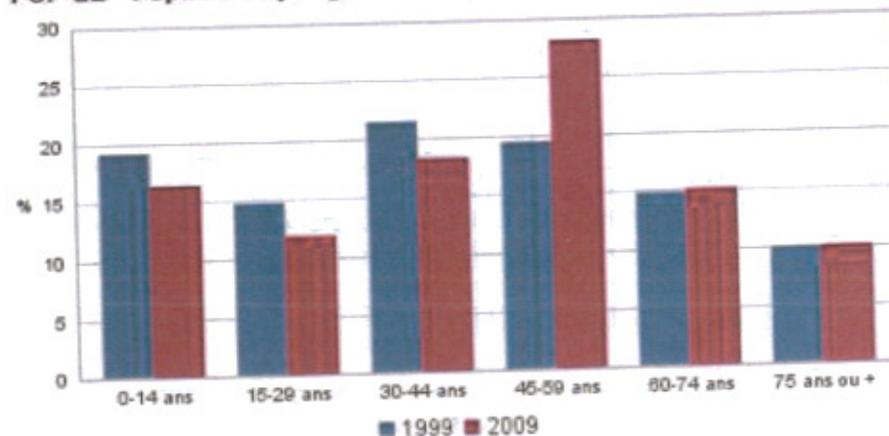
On constate un vieillissement de la population entre 1999 et 2009. Les moins de 45 ans sont moins nombreux, alors que la tranche des 45-59 ans augmente significativement. La tranche des plus de 60 ans reste stable.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2009

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	326	100,0	348	100,0
0 à 14 ans	56	17,1	55	15,8
15 à 29 ans	43	13,1	38	10,8
30 à 44 ans	60	18,4	63	18,1
45 à 59 ans	95	29,0	95	27,2
60 à 74 ans	51	15,6	52	14,9
75 à 89 ans	21	6,5	42	12,0
90 ans ou plus	1	0,3	4	1,2
0 à 19 ans	79	24,3	69	19,9
20 à 64 ans	201	61,7	202	58,2
65 ans ou plus	46	14,0	76	21,9

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

LE LOGEMENT

■ Commune : Raveau (58220)

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Ensemble	311	319	366	392	387	398
Résidences principales	221	219	260	289	296	301
Résidences secondaires et logements occasionnels	57	71	70	74	68	75
Logements vacants	33	29	36	29	23	23

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Hau

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2009	%	1999	%
Ensemble	398	100,0	387	100,0
Résidences principales	301	75,5	296	76,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	75	18,7	68	17,6
Logements vacants	23	5,7	23	5,9
Maisons	390	97,9	379	97,9
Appartements	6	1,5	1	0,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

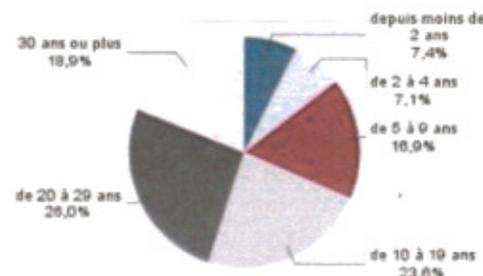
Le nombre des résidences secondaire a augmenté de 1968 à 1990, s'est infléchi durant la décennie suivante pour de nouveau augmenter en 2009. Le taux de vacance des logements n'a en revanche pas cessé de baissé depuis 1968. En 2009 5,7% des logements sont vacants.

En 2009, 91,9% des logements sont la propriété de leurs occupants contre 85,5% en 1999. 8,4% sont locataires ou occupants à titre gratuit contre 14,5% en 1999.

Le taux de vacances des logements reste raisonnable, néanmoins cette donnée ajoutée à l'augmentation du nombre de résidences secondaires est en corrélation avec la baisse de la population cette dernière décennie.

RAVEAU souhaite augmenter de nouveau sa population pour s'assurer du renouvellement de celle-ci et maintenir ses équipements.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2009



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Haut de page

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2009				1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	301	100,0	674	20	296	100,0
Propriétaire	277	91,9	620	21	253	85,5
Locataire	19	6,4	42	7	24	8,1
dont d'un logement HLM loué vide	1	0,3	2	0	0	0,0
Logé gratuitement	5	1,7	12	25	19	6,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.



EMPLOI ET ACTIVITE

Le taux de chômage sur la commune déjà faible en 1999 (8,1%-pour mémoire le taux pour la Nièvre à cette période était de 13%) a encore baissé en 2009 pour atteindre 5,1%.
C'est surtout le taux de chômage des femmes qui a significativement baissé, même si ce sont ces dernières qui travaillent le plus à temps partiel (16,2% contre seulement 10% chez les hommes).

Les 25/54 ans constituent 74% de la population active, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'ils sont également la tranche de population la plus importante sur la commune de Raveau.

14,e% des actifs travaillent sur la commune de Raveau (emplois agricoles, administratifs, commerçants).
Les autres travaillent dans 77,7% des cas dans le même département (les autres travaillant probablement dans le Cher situé à proximité ou éventuellement dans le Loiret et l'Yonne).

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2009

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	132	10,0	128	13,5
15 à 24 ans	10	30,0	5	0,0
25 à 54 ans	107	5,7	107	16,2
55 à 64 ans	15	26,7	16	0,0

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Haut c

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	1999
Nombre de chômeurs	15	26
Taux de chômage en %	5,1	8,1
Taux de chômage des hommes en %	5,2	6,9
Taux de chômage des femmes en %	5,0	9,5
Part des femmes parmi les chômeurs en %	46,7	53,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2009	%	1999	%
Ensemble	288	100,0	294	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	42	14,5	43	14,6
dans une commune autre que la commune de résidence	246	85,5	251	85,4
située dans le département de résidence	224	77,7	228	77,6
située dans un autre département de la région de résidence	2	0,7	0	0,0
située dans une autre région en France métropolitaine	20	7,1	23	7,8
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

DIAGNOSTIC AGRICOLE

Diagnostic réalisé en 2009 par la chambre d'agriculture de la Nièvre.

Préambule :

L'agriculture est une activité économique dont la particularité est d'avoir pour principal outil de travail le foncier. De fait, elle contribue fortement à la valorisation de l'espace, à la gestion des paysages et à la qualité du cadre de vie. Les agriculteurs sont acteurs de la vie sociale de la commune où il vivent et travaillent.

Parce que l'activité agricole participe à la vie, au dynamisme, et à l'attractivité du territoire, un grand nombre d'enjeux se cristallisent autour de son devenir.

L'objectif des documents d'urbanisme (PLU, SCOT, carte communale...) est d'assurer un équilibre spatial entre les activités d'un territoire. Ainsi, ce diagnostic agricole doit constituer un outil d'aide à la décision pour un projet communal conciliant divers enjeux : évolution de l'urbanisation, avenir de l'activité agricole et développement d'autres activités.

Méthodologie :

Pour la réalisation de cette étude, nous avons mis en œuvre une méthode basée sur l'analyse de deux types d'informations : les données existantes issues du Recensement Général de l'Agriculture de 1979 à 2000, de l'INSEE, ...

des enquêtes individuelles réalisées auprès des exploitants agricoles de la commune, ainsi qu'une rencontre locale pour aborder collectivement les enjeux agricoles sur la commune.

Nous avons recensé et localisé 7 exploitations professionnelles dont le siège d'exploitation est sur la commune et/ou utilisant des surfaces non négligeables sur le territoire.

4 exploitants ont répondu au questionnaire, ont participé à la réunion du mercredi 10 juin 2009 et/ou ont été rencontrés. 3 ont leur siège social sur la commune de Raveau, 1 ne loue que des terres.

Les chiffres clés de l'agriculture communale :

	3 550 ha
Surface Agricole Utilisée (SAU) de la commune (1)	741 ha
SAU des exploitations de la commune (2)	752 ha

(1) La SAU de la commune correspond aux surfaces localisées sur la commune, quelque soit la localisation du siège d'exploitation rattaché.

(2) La SAU des exploitations est la superficie des exploitations ayant leur siège social sur la commune, quelque soit la localisation des parcelles.

La commune de Raveau dispose d'une superficie conséquente en forêt.



RH

DIAGNOSTIC AGRICOLE

	1979	
Nombre d'exploitations professionnelles	13	4
Nombre d'exploitants	12	4

Chiffres AGRESTE RGA 2000

Au sens du RGA, les exploitations professionnelles sont celles dont le nombre d'UTA (*) est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé

(*) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

Les agriculteurs rencontrés exploitent environ 250 ha sur la commune de Raveau. Le reste de leur superficie se trouve sur les communes voisines que sont Narcy, La Charité, La Marche, Champvoux ou Varennes les Narcy.

Plusieurs agriculteurs n'ayant pas leur siège d'exploitation sur la commune exploitent donc des terres sur Raveau. Les exploitations ont un statut « individuel » (plus une EARL unipersonnelle).

Les exploitants rencontrés se considèrent en régime de croisière, le plus jeune s'étant installé fin 2006. La recherche de terres restant néanmoins d'actualité pour 2 d'entre eux.

L'évolution des productions sur les exploitations professionnelles :

Les agriculteurs rencontrés ont tous pour principale activité la production de cultures (céréales, oléo-protéagineux). 2 maintiennent des surfaces en pré pour des chevaux ou quelques chèvres.

Cheptel (en nb d'animaux)	1979	1988	2000
Vaches allaitantes	118	50	c
Brebis	438	428	102
Volailles	640	69	0

C : données confidentielles car peu élevées

En 2009, aucun élevage de plus de 30 vaches allaitantes est recensé sur la commune de Raveau.

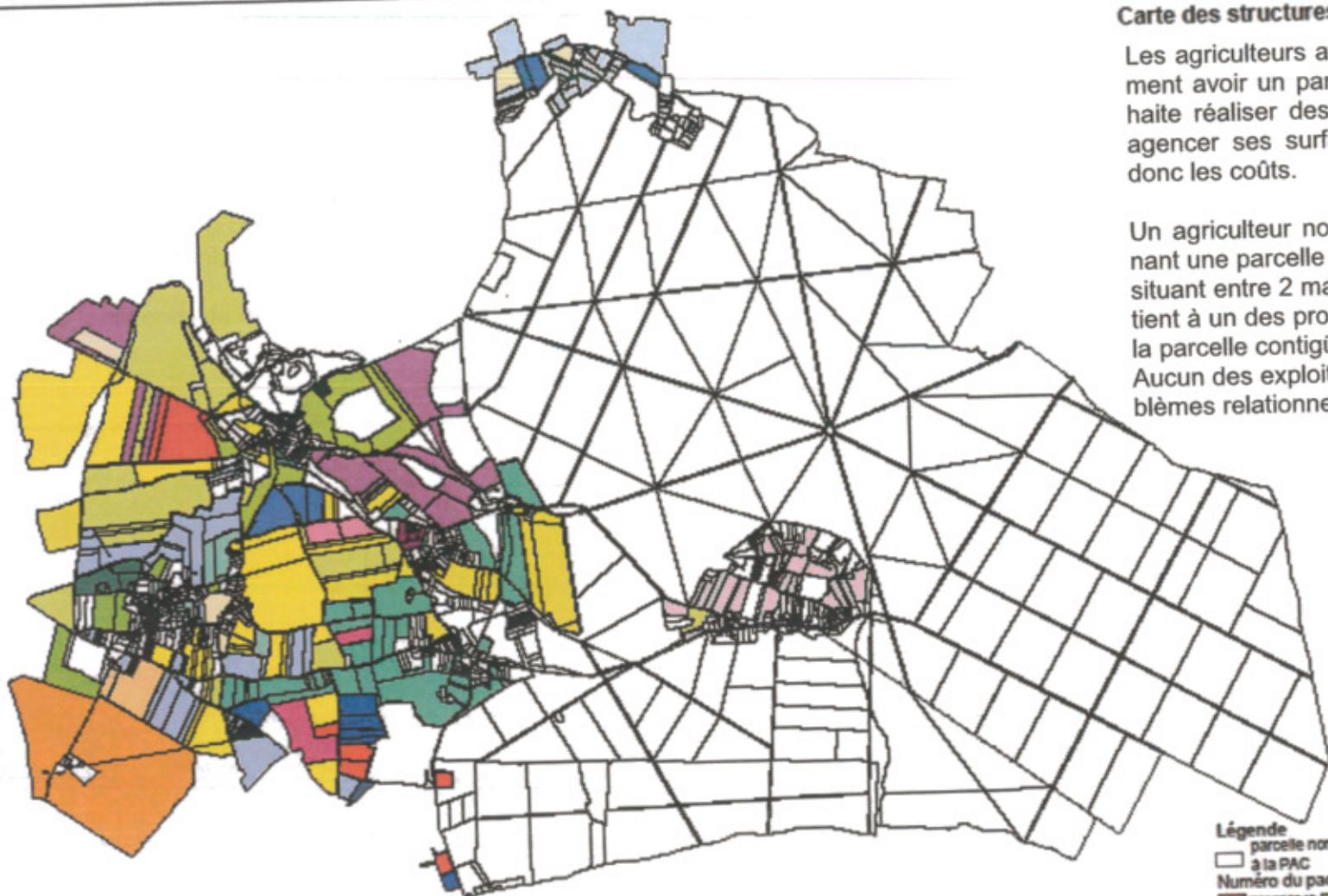
Les terres labourables représentent la majeure partie de la SAU (plus de 80%).

1 agriculteur possède des gîtes.

Un des premiers points de vigilance dans l'élaboration de PLU sera de tenir compte de l'existence de propriétaires de chevaux – non agriculteurs – et qui pourraient souhaiter construire un abri pour leurs chevaux dans des prés.



20/09/2012

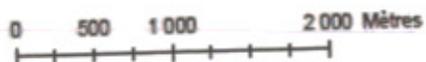


Carte des structures d'exploitation

Les agriculteurs ayant leur siège sur la commune estiment avoir un parcellaire assez regroupé. 1 seul souhaite réaliser des échanges de parcelles pour mieux agencer ses surfaces et limiter les déplacements et donc les coûts.

Un agriculteur nous a fait part d'un problème concernant une parcelle qu'il loue et cultive actuellement et se situant entre 2 maisons d'habitation. La parcelle appartient à un des propriétaires qui souhaitent vendre, avec la parcelle contigüe.

Aucun des exploitants rencontrés n'a évoqué de problèmes relationnels avec le voisinage.



Conception: Chambre d'agriculture de la Nièvre

Légende

☐ parcelle non déclarée à la PAC

Numéro du pacage :

058000542	058007819	058018239
058005619	058007842	058009764
058005646	058006684	058011007
058006074	058006630	058011074
058006183	058006637	058011135
058017801	058008261	058011679
058015257	058008368	058012990
058017323	058008479	
058007698	058018232	



DIAGNOSTIC AGRICOLE Les bâtiments des exploitations

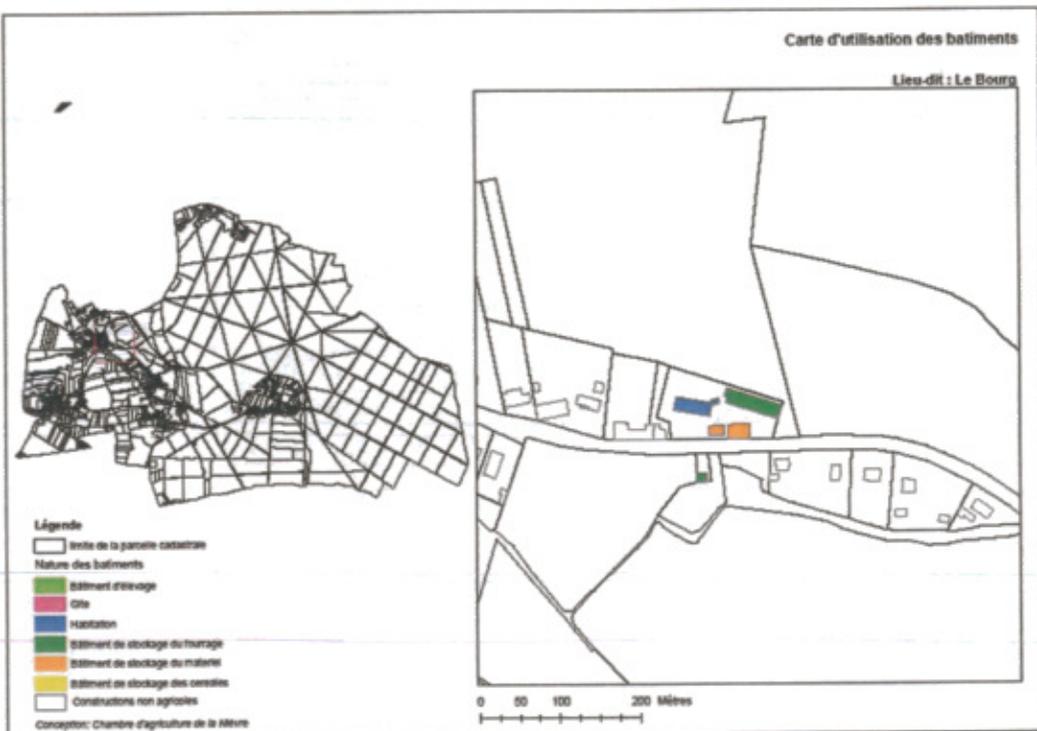
Nous nous sommes attachés à répertorier les bâtiments utilisés par les agriculteurs sur le territoire et à en préciser l'utilisation actuelle et future.

Une carte donne un aperçu global de la commune et nous avons ensuite réalisé des « zooms » sur les divers lieux-dits concernés par des bâtiments agricoles : le Bourg, Bois-Dieu, Chazué (3 cartes)

La diminution constante et la quasi disparition de l'élevage sur la commune (mis à part des chevaux) font que des bâtiments initialement conçus pour ces productions ont des vocations différentes aujourd'hui. Certains ont été transformé en hangar de stockage de matériels, de céréales. D'autres n'ont pour le moment plus du tout de vocation agricole et servent par exemple de garage pour caravanes, assurant ainsi un revenu à son propriétaire, retraité agricole.

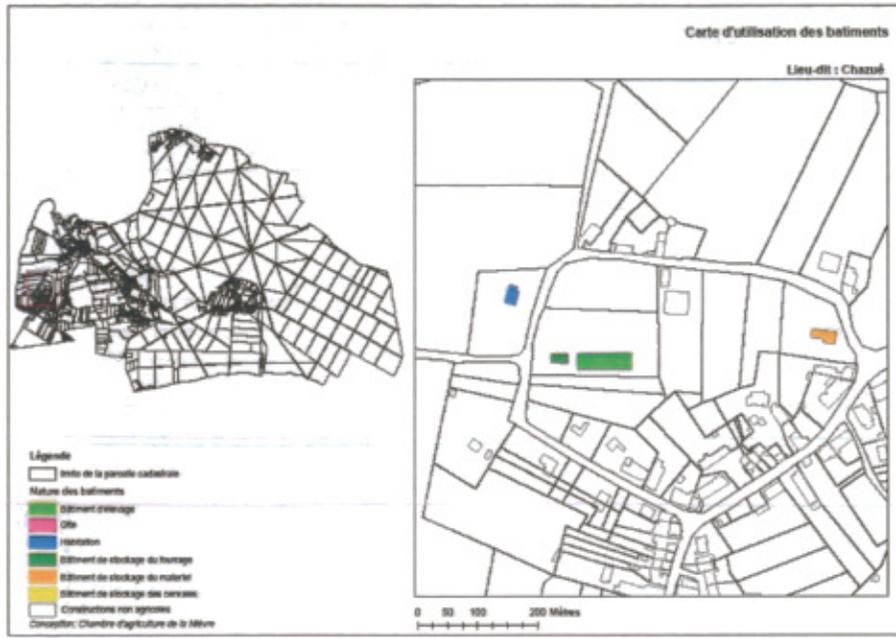
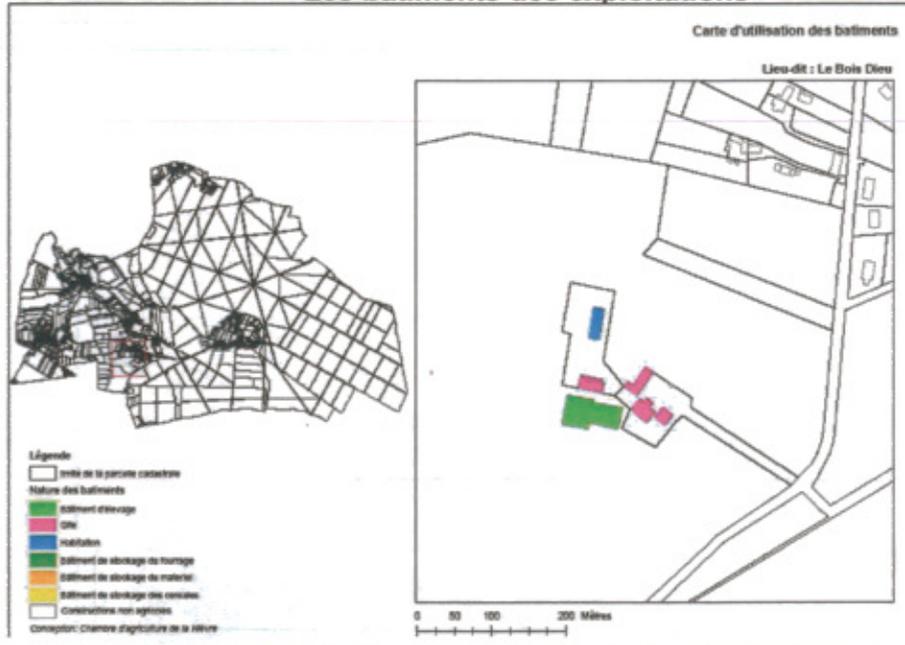
Une parcelle située à moins de 50 mètres d'un tel bâtiment et zonée constructible peut obtenir un Permis de Construire. Mais le propriétaire doit savoir les changements d'orientation possible du bâtiment à côté duquel il s'installe.

D'autres bâtiments, du fait de leur caractéristiques architecturales, peuvent être amenés à changer de destination (sites repris pas des personnes non agriculteurs).



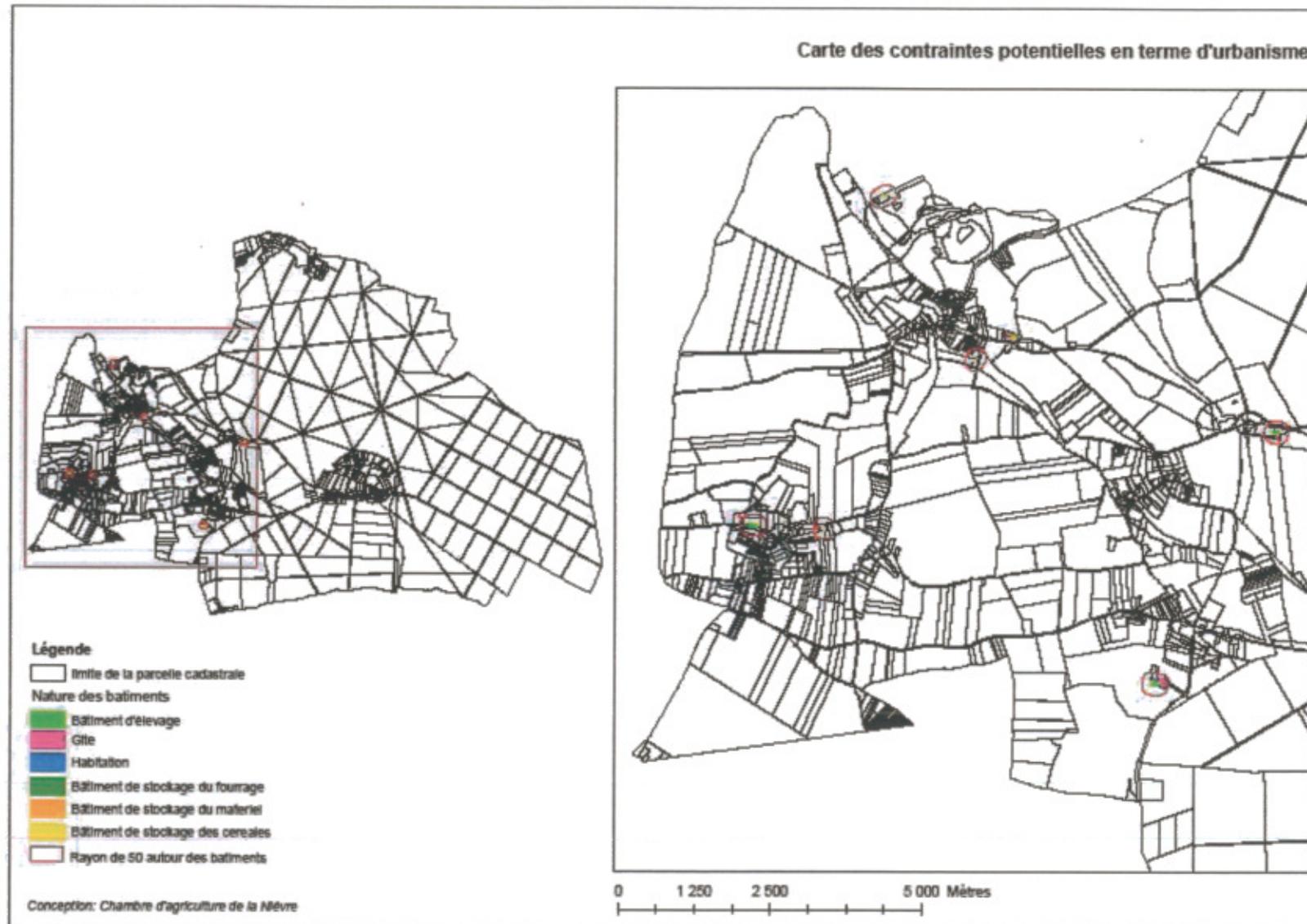
DIAGNOSTIC AGRICOLE

Les bâtiments des exploitations



DIAGNOSTIC AGRICOLE

Nous avons également réalisé la carte permettant d'établir les périmètres de réciprocité autour des bâtiments agricoles. Là encore un zoom a été fait sur les zones susceptibles de poser souci dans le futur.



DIAGNOSTIC AGRICOLE

Les engagements contractuels des exploitants

Aucun des exploitants rencontrés n'a contractualisé de Mesures Agri-Environnementales en 2009. Cependant, suite au Bilan de Santé de la PAC réalisé en 2009, des nouvelles mesures pourront être prises en 2010 (déclaration PAC 2010). Certains des agriculteurs de la commune pourraient être intéressés.

L'environnement

Un grand linéaire de haies et de bordures de bois est entretenu par les agriculteurs de la commune ou ceux qui ont des surfaces sur Raveau.

Il ressort de l'enquête que des problèmes récurrents d'entretien, de non élagage existent et sont le fait des propriétaires non agriculteurs.

Des soucis de circulation subsistent et s'amplifient en période de travaux : des voitures stationnant sur certaines voies empêchent ou posent des problèmes de passage d'engins agricoles.



I.a - Analyse paysagère



20/09/2012

Raveau nouveau



Raveau ancien



Il conviendrait de ménager et de travailler l'image du bourg à partir des entrées.
Attention au confrontation ancien / récent qui risquerait à terme de dénaturer et
d'affaiblir la perception les qualités architecturales que recèle le centre bourg.





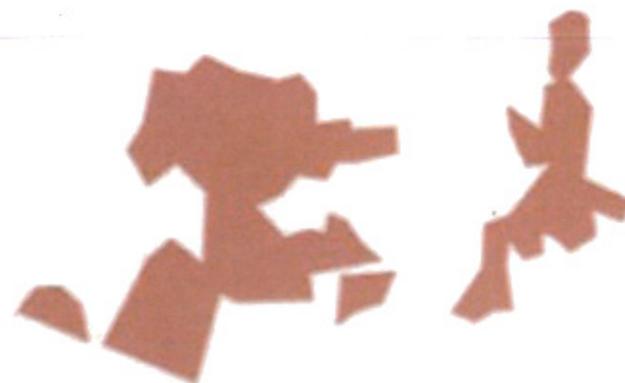
L'étalement visuel des lisières urbaines constitue une image forte et structurante dans la plaine.



20/09/2012

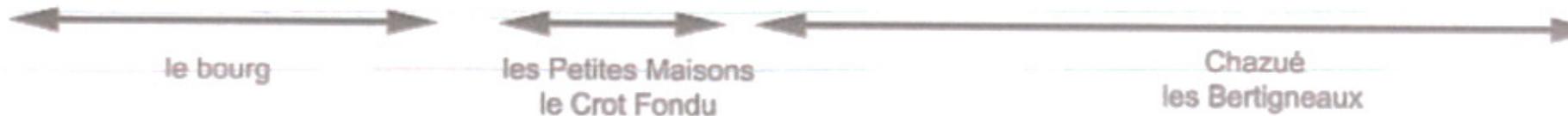


raveau



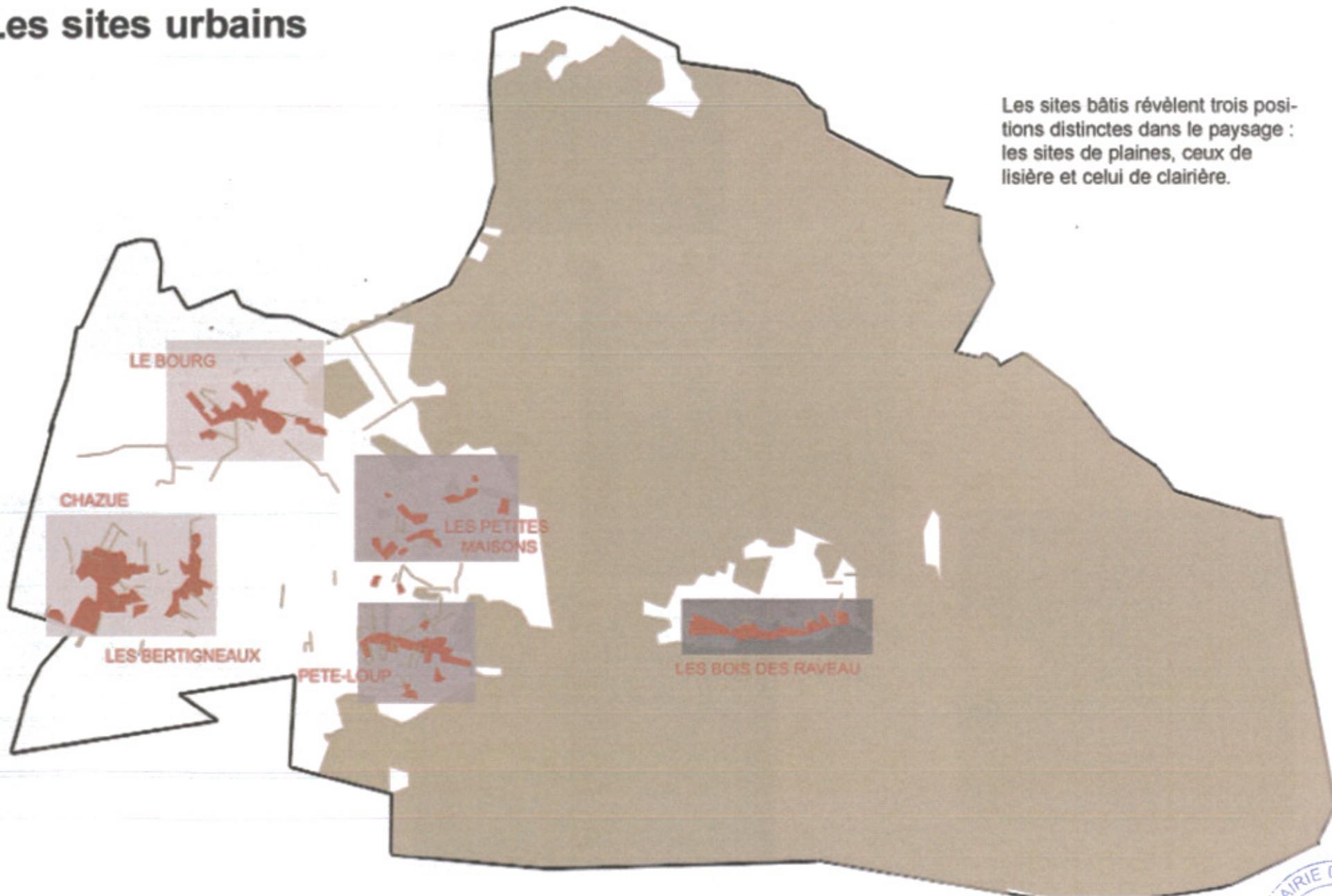
ensemble Chazué/les Bretigneaux

APPROCHE VISUELLE



Les sites urbains

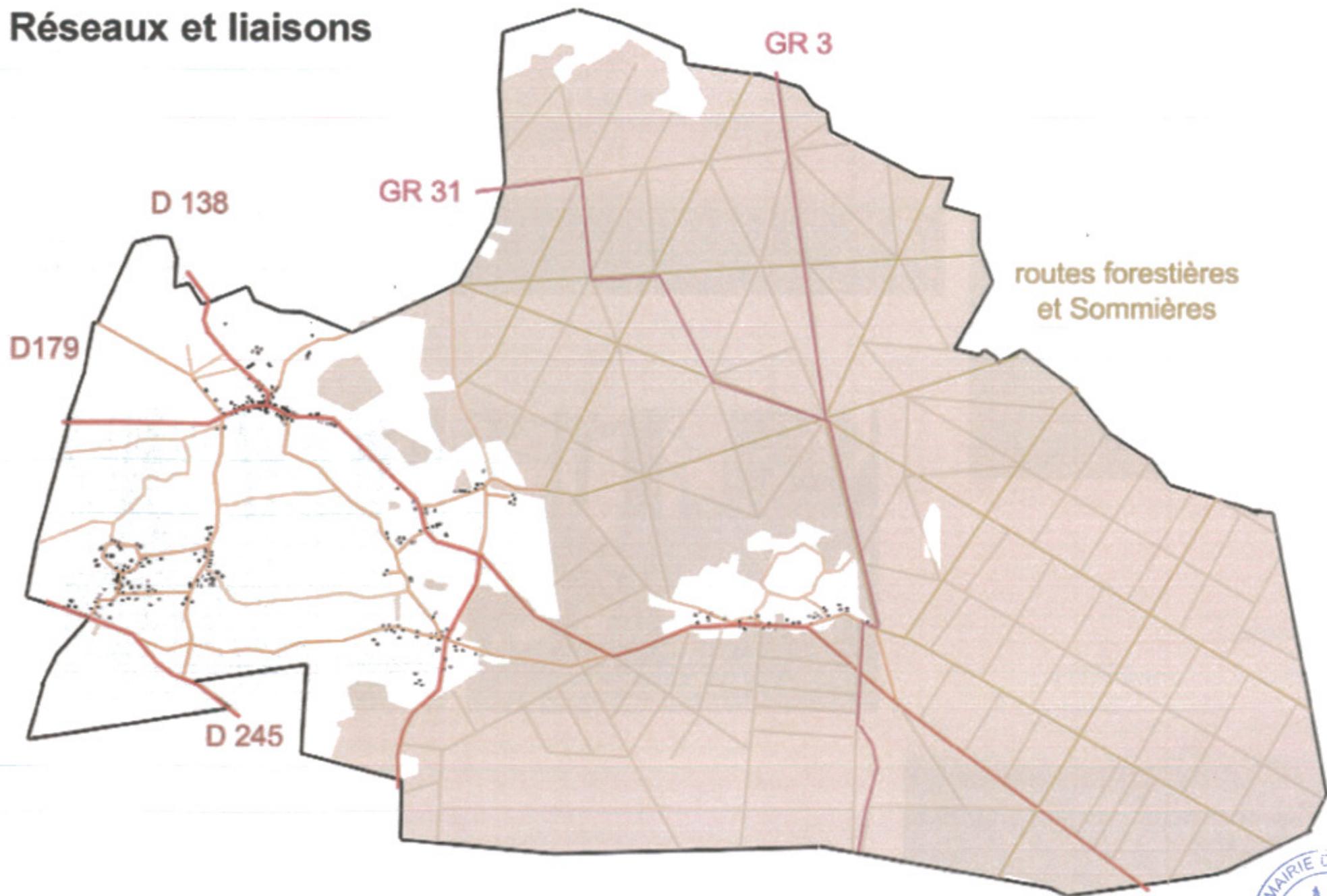
Les sites bâtis révèlent trois positions distinctes dans le paysage : les sites de plaines, ceux de lisière et celui de clairière.



Carrefour très fourni et désorientation



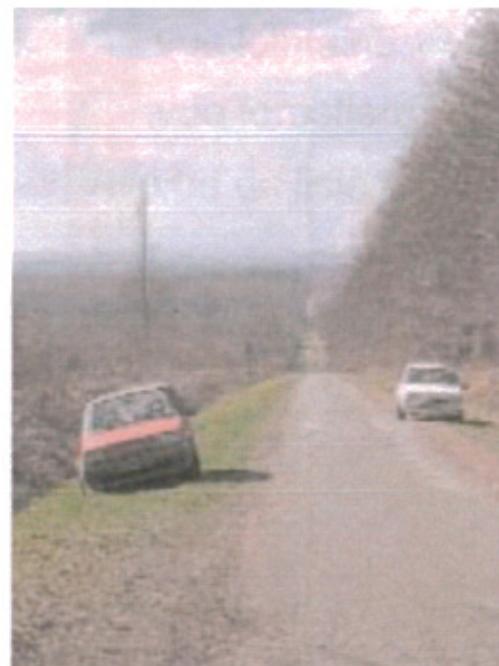
Réseaux et liaisons



routes forestières
et Sommières



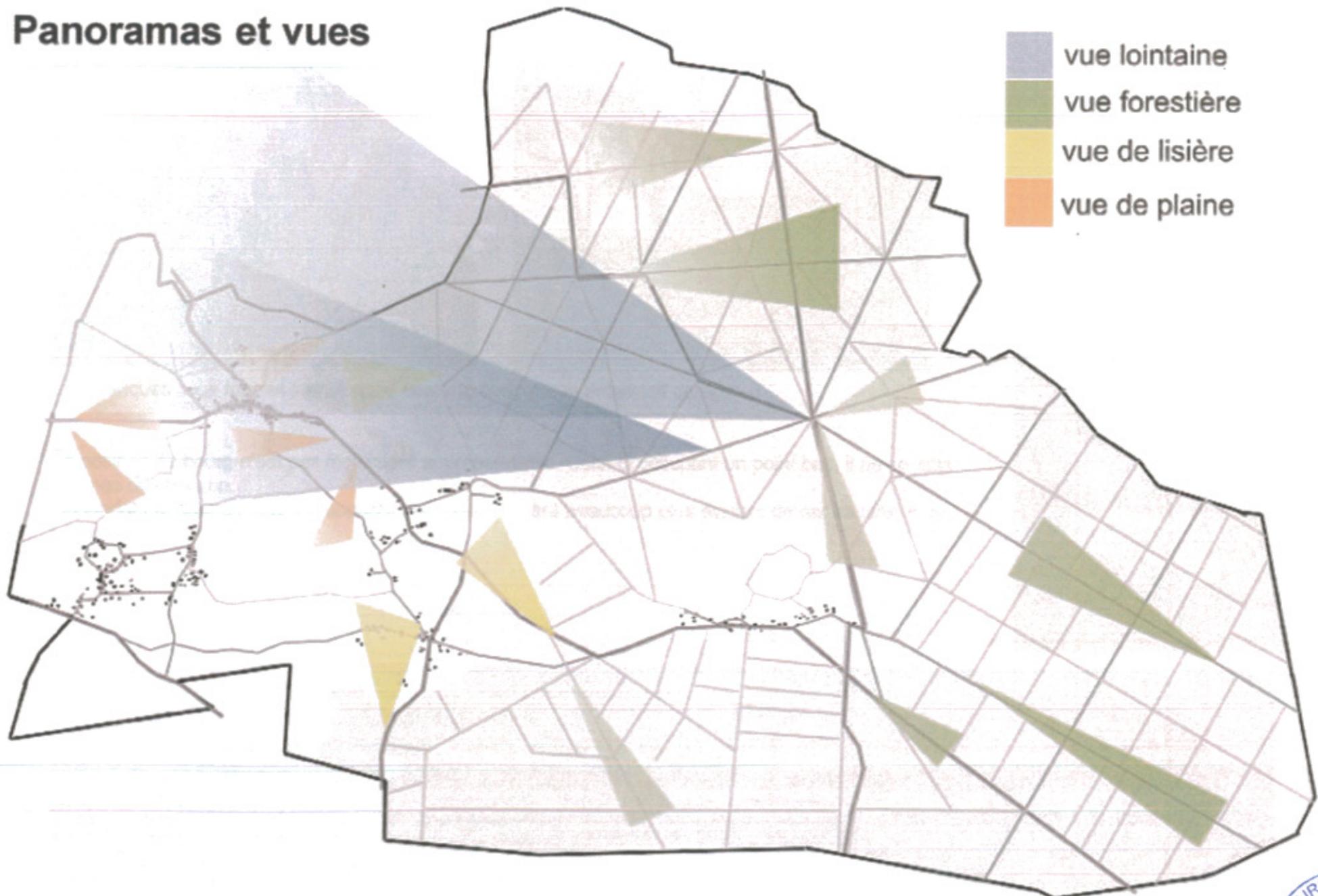
Rapport visuel qui oriente fortement le paysage sur la vallée de la Loire



La lumière retrouvée en lisière



Panoramas et vues



- vue lointaine
- vue forestière
- vue de lisière
- vue de plaine



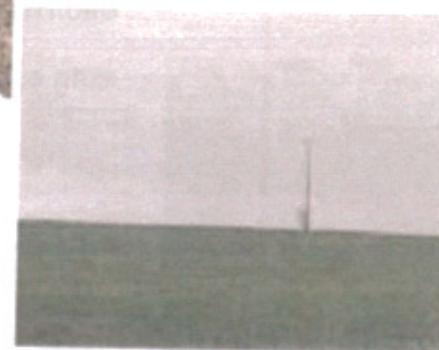


Les quelques lieux forts et identifiables sont marqués par la présence de l'eau.

La position du bourg n'est pas facilement appréhendable. Celui ci occupant un point bas, il ne se détache pas de l'horizon.

Cependant le parc de Mouchy apparait comme un repère beaucoup plus évident de par sa taille et la végétation qui s'en détache.





La plaine est composée de grands champs ouverts où le maillage bocager a persisté dans quelques rares endroits à l'état de trace ou de vestige (arbres isolés). Une impression de désorientation est suscitée par le manque de ligne forte et de point de repère. Tout semble s'imbriquer et s'étirer sans ordre apparent.





Grandes allées cavalières ou chemins d'exploitations, la forêt est le territoire de la géométrie.
Face aux linéaires monumentaux des allées, les repères géographiques plus locaux manquent souvent au promeneur du dimanche.





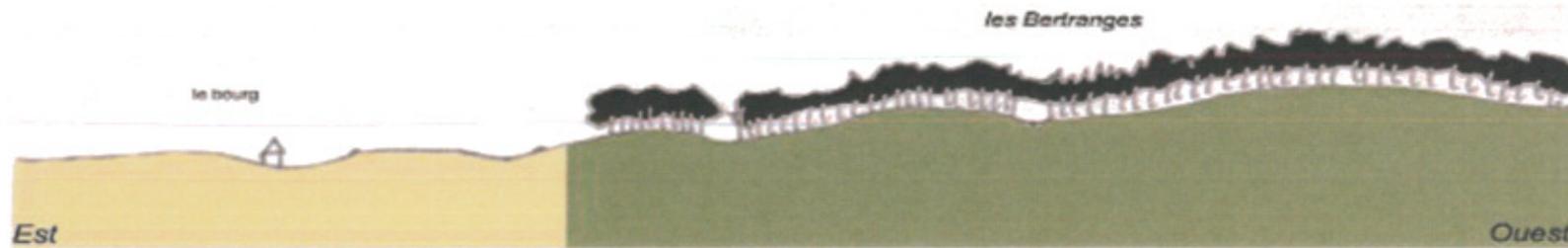
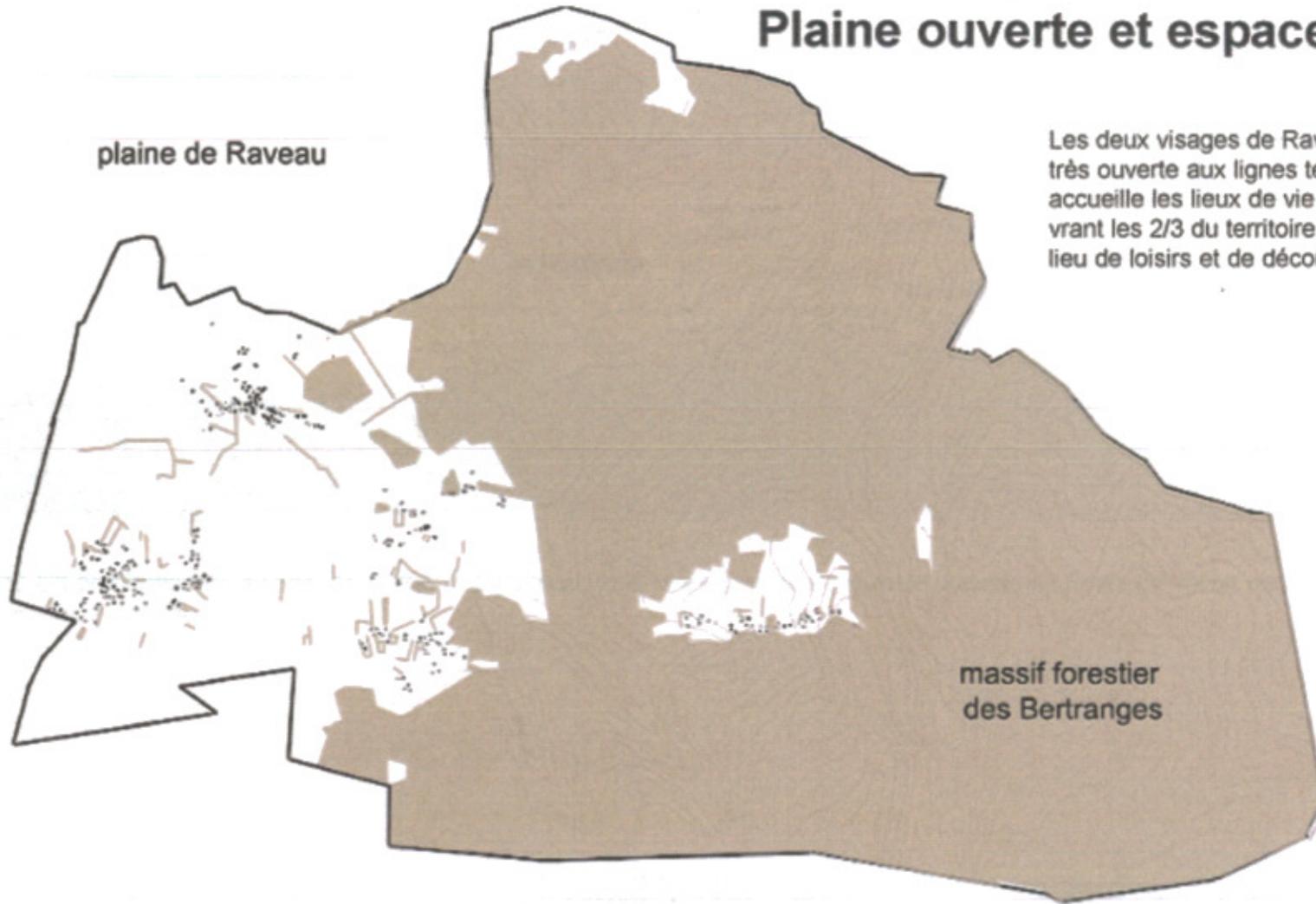
Paysage en mouvement au fil de l'exploitation. Ouverture ou fermeture des vues

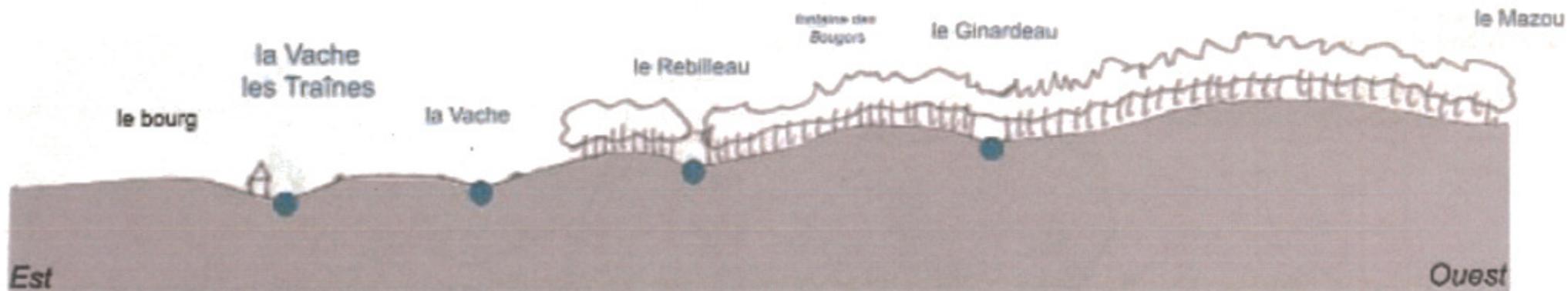


Plaine ouverte et espace forestier

plaine de Raveau

Les deux visages de Raveau : la plaine très ouverte aux lignes tendues qui accueille les lieux de vie et la forêt couvrant les 2/3 du territoire communal, lieu de loisirs et de découverte.



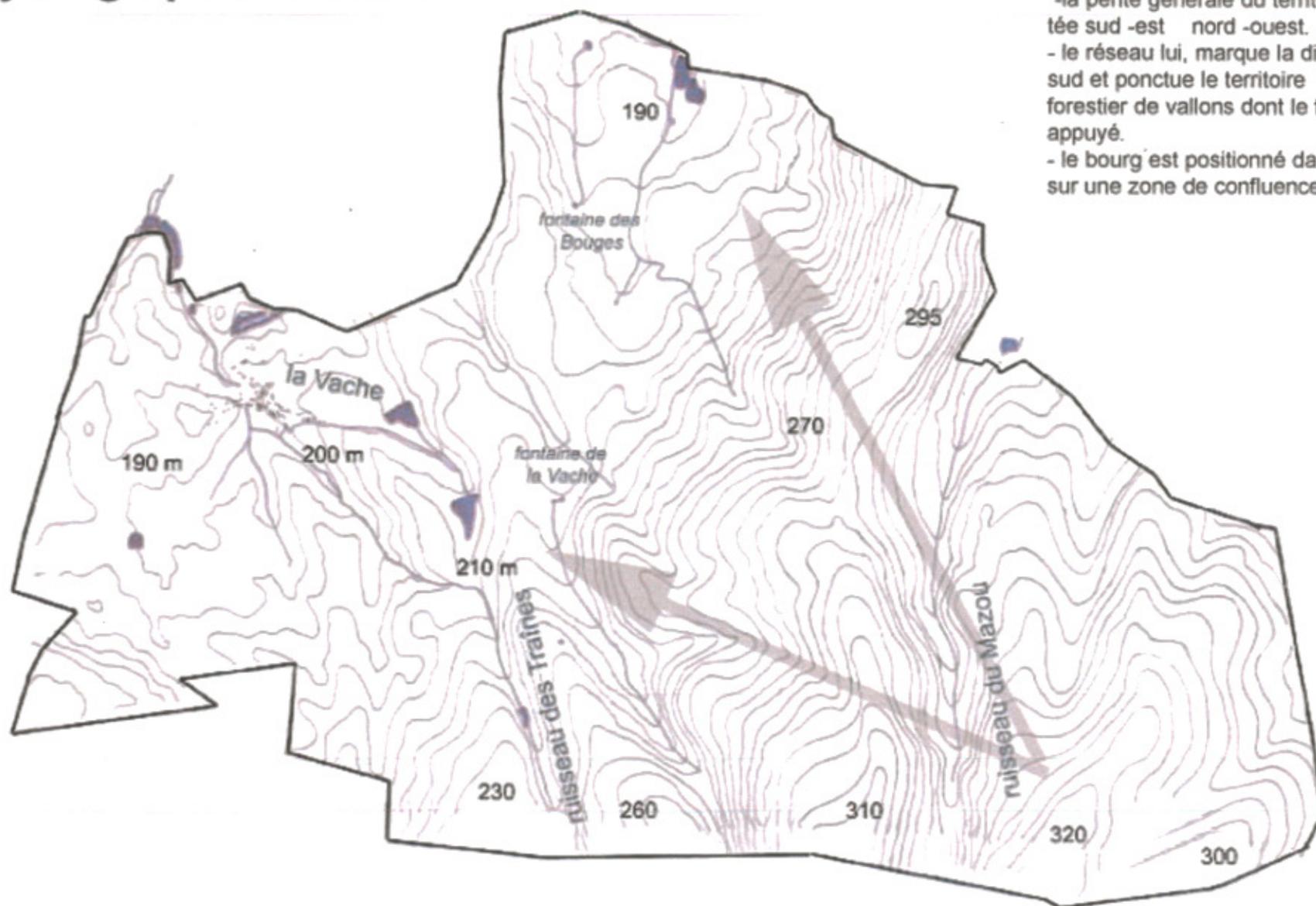


A Raveau l'eau est omniprésente au sein de la plaine comme en forêt mais son passage reste discret, les fonds de vallon peu enfoncés ne marquant pas fortement le territoire.



Vue de l'ouest, la silhouette imposante du massif des Bertranges qui occupe les points hauts.

Hydrographie et relief



- la pente générale du territoire est orientée sud -est nord -ouest.
- le réseau lui, marque la direction nord-sud et ponctue le territoire ouvert et forestier de vallons dont le fond est peu appuyé.
- le bourg est positionné dans un creux sur une zone de confluence.

I.b - Analyse urbaine



RAVEAU : LE BOURG ANALYSE DU PARCELLAIRE

Les parcelles bâties apparaissent en gris.
En noir : l'église, la mairie et l'école.
L'urbanisation initiale ne semble pas
s'être constituée comme souvent autour
de l'église.
Le parcellaire ancien, caractérisé par
sa petite taille, ses terrains en longueur
implantés perpendiculairement à la voirie
est lisible au nord, le long de la RD 138
et de la route forestière (1), mais
également le long de la RD179, à hauteur
du ruisseau (2) et sur la route de Pételoup en
allant vers la petite Forge (3).



RAVEAU : LE BOURG IMPLANTATION DU BATI

Le bâti initial est implanté :
soit en parallèle des cours d'eau (1),
soit perpendiculairement aux
ruisseaux, en remontant dans le paysage (2).

Les extensions plus récentes se sont faite de
manière linéaire le long de la RD138 en sortie
Est du bourg, ou le long d'un axe N/S en sortie
Ouest de RAVEAU (3).

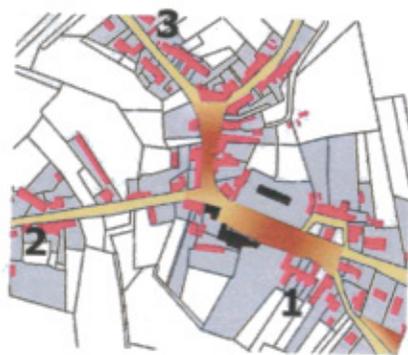


RAVEAU : LE BOURG IMPLANTATION DU BATI

Le bourg s'appuie au Nord et à l'Est sur des boisements.
Au Nord, le bois des Montifauts prolonge le parc du château de Mouchy qui reçoit plusieurs groupes de constructions et constitue une enclave privée importante sur le territoire communal.



RAVEAU : ENSEMBLES ANCIENS



Ces ensembles dont on sent bien la cohérence sur le plan parcellaire témoignent des implantations originelles du bourg. Les constructions proches de l'église avec leur implantation en L s'ouvrent en courettes sur l'espace public (1). Les maisons basses situées en contrebas de la route (2) sont probablement de base ancienne (18^e). Ces 2 ensembles mériteraient d'être réhabilités.

Les maisons en sortie Nord le long de la RD138, sont probablement plus récentes. Elles présentent un recul quasi constant par rapport à la voirie et ont été plutôt bien valorisées.



RAVEAU : LE BOURG VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Les espaces publics du bourg correspondent à des élargissements ponctuels de la voirie, des respirations, soit autour de bâtiments publics (1), soit à la rencontre de routes au milieu d'un front bâti à l'alignement (2). Deux autres espaces sont à remarquer. Tout d'abord l'esplanade du cimetière et en face un élargissement de la voirie qui nécessite une qualification. Ensuite, le petit espace aménagé en entrée Sud-Est du bourg, à proximité de la petite Forge qui ponctue l'un des nombreux passages de l'eau.



RAVEAU : ESPACES PUBLICS



PLACE
STE HELENE
du 19 Mars 1962

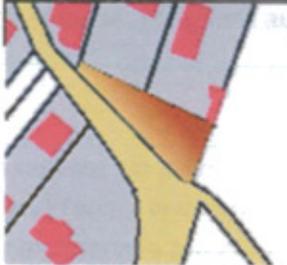


Le front bâti est à l'alignement, donnant à cet espace une force que n'a pas forcément la place de l'église.

Pourtant les constructions sont très hétérogènes dans leur typologie et dans leurs hauteurs.

La forme de la place est très intéressante : plus large au Nord et étirée vers les rues qui y accèdent, elle crée des cadrages successifs et joue le rôle d'espace de transition entre le bourg et les "faubourgs"

RAVEAU : ESPACES PUBLICS

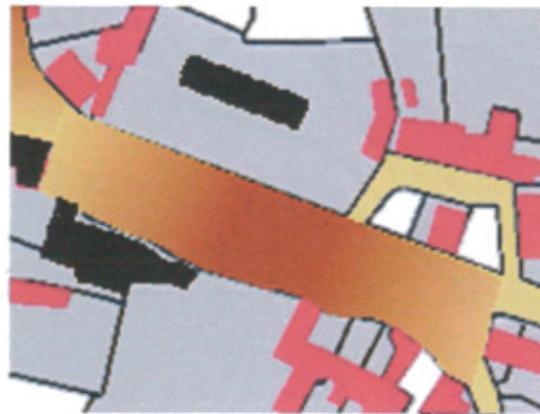


ESPACE VERS LA PETITE FORGE

Un simple dégagement, une dilatation entre la voirie et l'espace privé. Le tout crée un petit espace public aménagé avec simplicité qui valorise cette entrée du bourg et souligne le passage de l'eau.



LA PLACE DE L'EGLISE



Très longue, cette place se décompose en plusieurs sous espaces liés à des fonctions différentes.
La partie proche de l'église est la plus structurée notamment par des plantations d'alignement.
La partie donnant accès au stade de foot est en déshérence.
La partie située vers l'entrée Est du bourg est définie simplement par un terre-plein en herbe sur lequel se situe un puit.



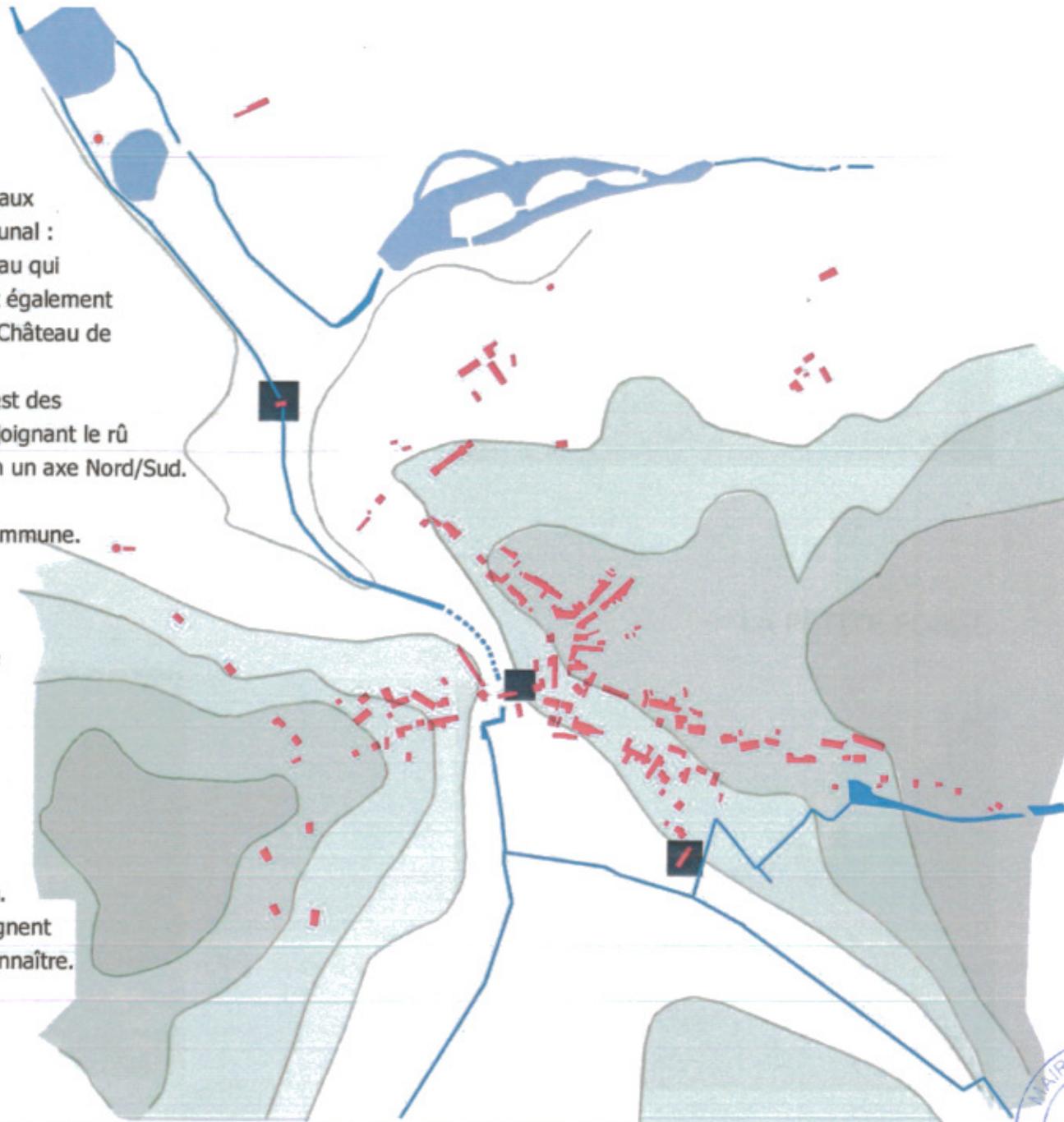
RAVEAU : L'EAU - LES FORGES

Le bourg est baigné de différents ruisseaux ayant leur source sur le territoire communal : La Fontaine de la Vache donne le ruisseau qui arrive à l'Est par les Grandes Maisons et également plusieurs retenues d'eau dont celles du Château de Mouchy (ruisseau de Traine).

Une seconde source située au Nord Ouest des Petites Maisons alimente un ruisseau rejoignant le rû du fourneau et traversant le bourg selon un axe Nord/Sud.

Ces eaux se rejoignent au Nord de la commune.

On recense un patrimoine intéressant lié à l'eau (puits, lavoirs), mais surtout bien sûr d'anciennes forges dont l'histoire est forcément très liée à celle de RAVEAU. Les Forges de la Vache constituent un ensemble architectural remarquable. La Petite Forge est aujourd'hui très bien réhabilitée et occupée comme habitation. Les vestiges des forges du Bourg, témoignent de la forte importance qu'elles ont dû connaître.



RAVEAU : LES FORGES



LES FORGES DE LA VACHE
forment un ensemble architectural remarquable



LA PETITE FORGE



BH

30/10/2012

RAVEAU : LES FORGES



LES FORGES DU BOURG

Les pignons conservés témoignent de bâtiments de grande importance implantés au coeur de RAVEAU.

A cet endroit la route passe très au dessus de l'eau et de la Forge, créant un rapport particulier entre le bâti et l'espace naturel.



RAVEAU : AUTOUR DU CHATEAU

L'édification du château a vraisemblablement donné lieu à la construction de bâtiments de dépendances ou annexes au château. Ces deux maisons présentent un type de construction de qualité, vraisemblablement début de siècle (au mieux fin 19è).

Mais le château et son emprise marquent surtout le territoire communal, créant une grande emprise privée bridant toute extension vers le Nord.

Par ailleurs l'entrée Nord-Ouest est fortement marquée par mur d'enceinte et les arbres du parc, ainsi que par la perpendiculaire matérialisée par une allée cavalière plantée d'un double alignement qui rejoint une tour octogonale à la sortie Ouest de RAVEAU.



20/09/2012

AM

RAVEAU : BATIMENTS REMARQUABLES



LES BATIMENTS PUBLICS

Ces trois bâtiments sont disposés autour du même espace public.
L'école est vraisemblablement la construction la plus récente (fin 19è).



RAVEAU : BATIMENTS REMARQUABLES



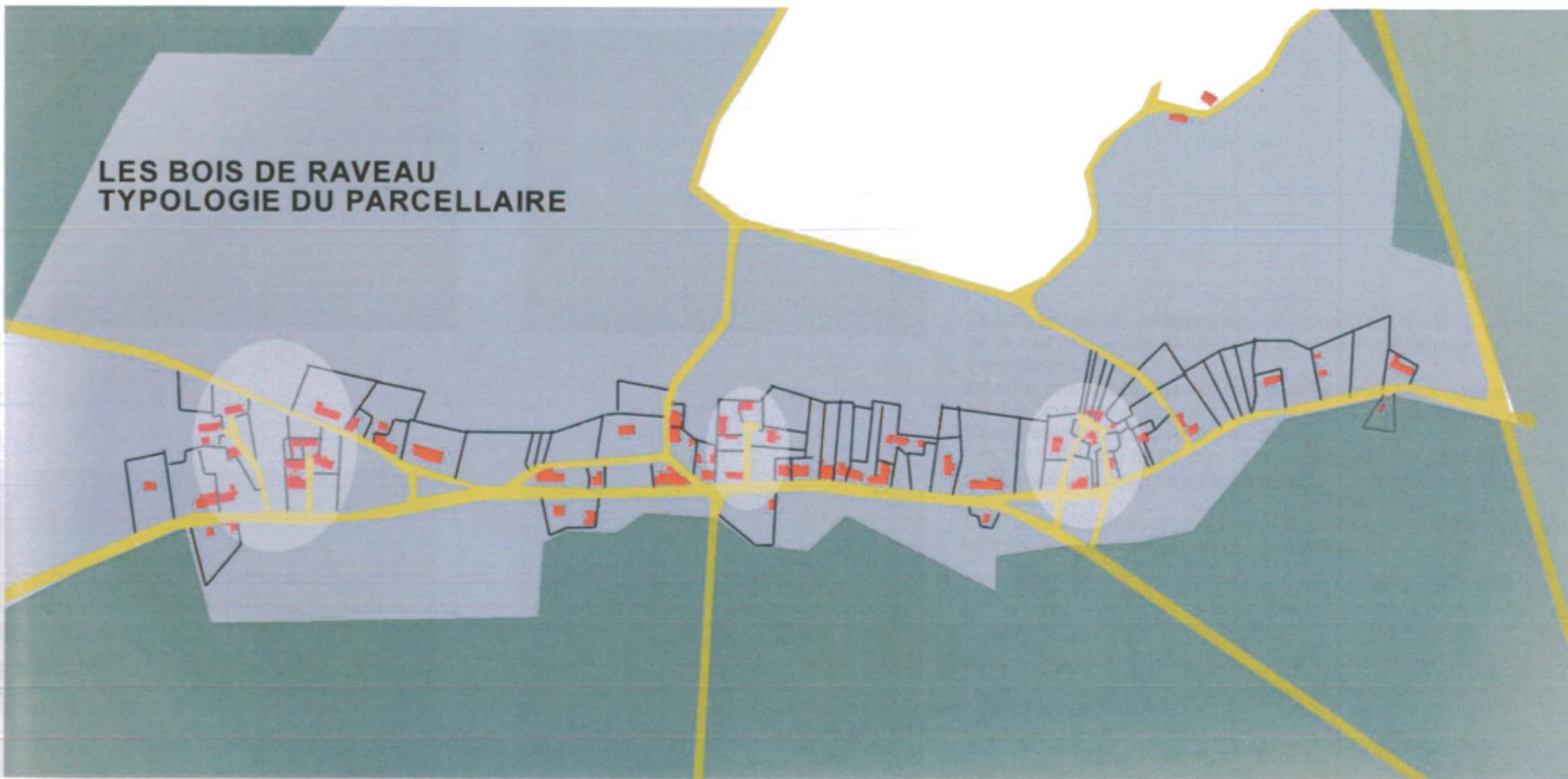
BATIMENTS LIES
AUX FORGES

LES BATIMENTS RURAUX



HAMEAUX : LES BOIS DE RAVEAU

LES BOIS DE RAVEAU TYPOLOGIE DU PARCELLAIRE



LES BOIS DE RAVEAU BATI ANCIEN ET SA RELATION A L'ESPACE PUBLIC



Le bâti est implanté très majoritairement au Nord de la rue principale bénéficiant ainsi des meilleures expositions au sud.

La voie principale dessert des petites voies secondaires ou des impasses donnant sur des cours autour desquelles s'organisent alors les constructions.

Les articulations entre ces voiries dégagent parfois des aires publiques traitées avec pertinence.

Les maisons et leurs clôtures (voire leur absence de clôture) : tout est sobre et engendre un ensemble cohérent.



LES BOIS DE RAVEAU L'ESPACE PUBLIC

Dans ce hameau, les espaces publics, qu'il s'agisse de l'espace résiduel entre voirie et espace privé ou des placettes, sont traités dans le respect du caractère rural des lieux : bas côtés ou terre-pleins engazonnés, plantations d'essences locales, fruitiers,...

Le tout est très homogène et participe grandement au charme particulier de ce lieu.



LES BOIS DE RAVEAU DES RESPIRATIONS



Pâturage



Chemin forestier

Les vues sur l'espace naturel s'organisent depuis la voie principale et s'ouvrent sur des espaces différenciés : jardins cultivés, pâturages, vergers, espace forestier.

La forêt est d'ailleurs très présente, implantée au Sud du hameau, elle est détachée du bâti et de la route par des espaces non bâtis qui font écho aux jardins et autres vergers précités.

Jardin

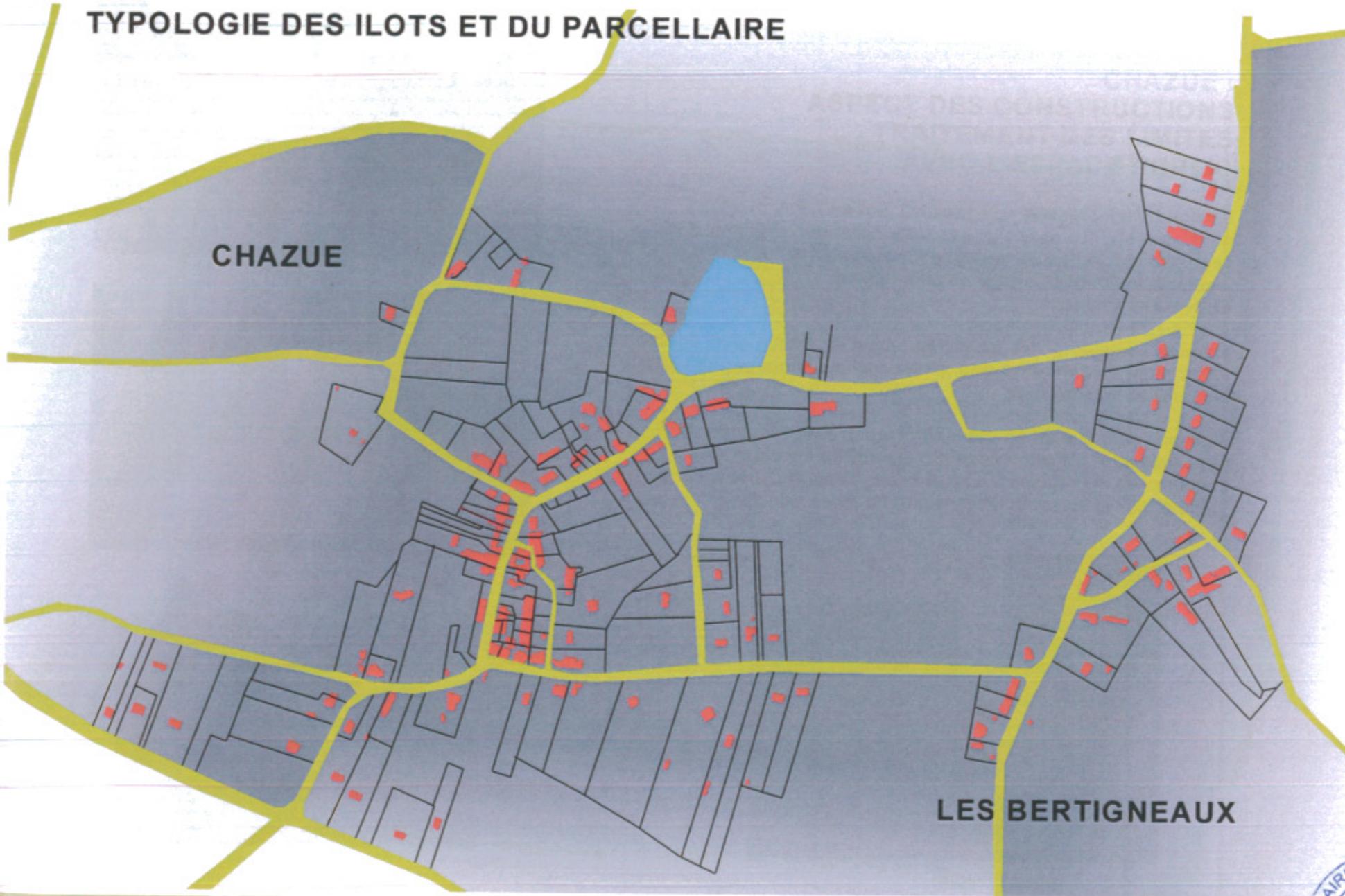


Vergers



HAMEAUX : CHAZUE ET LES BERTIGNEAUX

TYOLOGIE DES ILOTS ET DU PARCELLAIRE



PM

17-12



CHAZUE : ASPECT DES CONSTRUCTIONS TRAITEMENT DES LIMITES AVEC L'ESPACE PUBLIC

Il évident qu'à Chazué, l'absence de document d'urbanisme régissant la construction a eu une influence sur la dégradation de l'aspect extérieur du bâti et des clôtures :

- revêtements de toiture et couleurs diverses,
- couleur des enduits
- types de clôtures très divers.

En dépit de la qualité du noyau bâti initial, ces problèmes entraîne une hétérogénéité de l'ensemble, une dysharmonie pénalisante pour l'image de Chazué.

Chazué est sans doute le hameau où on a le plus construit. Des maisons anciennes ont également été réinvesties par de nouveaux arrivants : dans le type d'occupation de certaines d'entre elles, on ressent l'influence de la ville proche.



CHAZUE : DES ENSEMBLES ANCIENS DE QUALITE

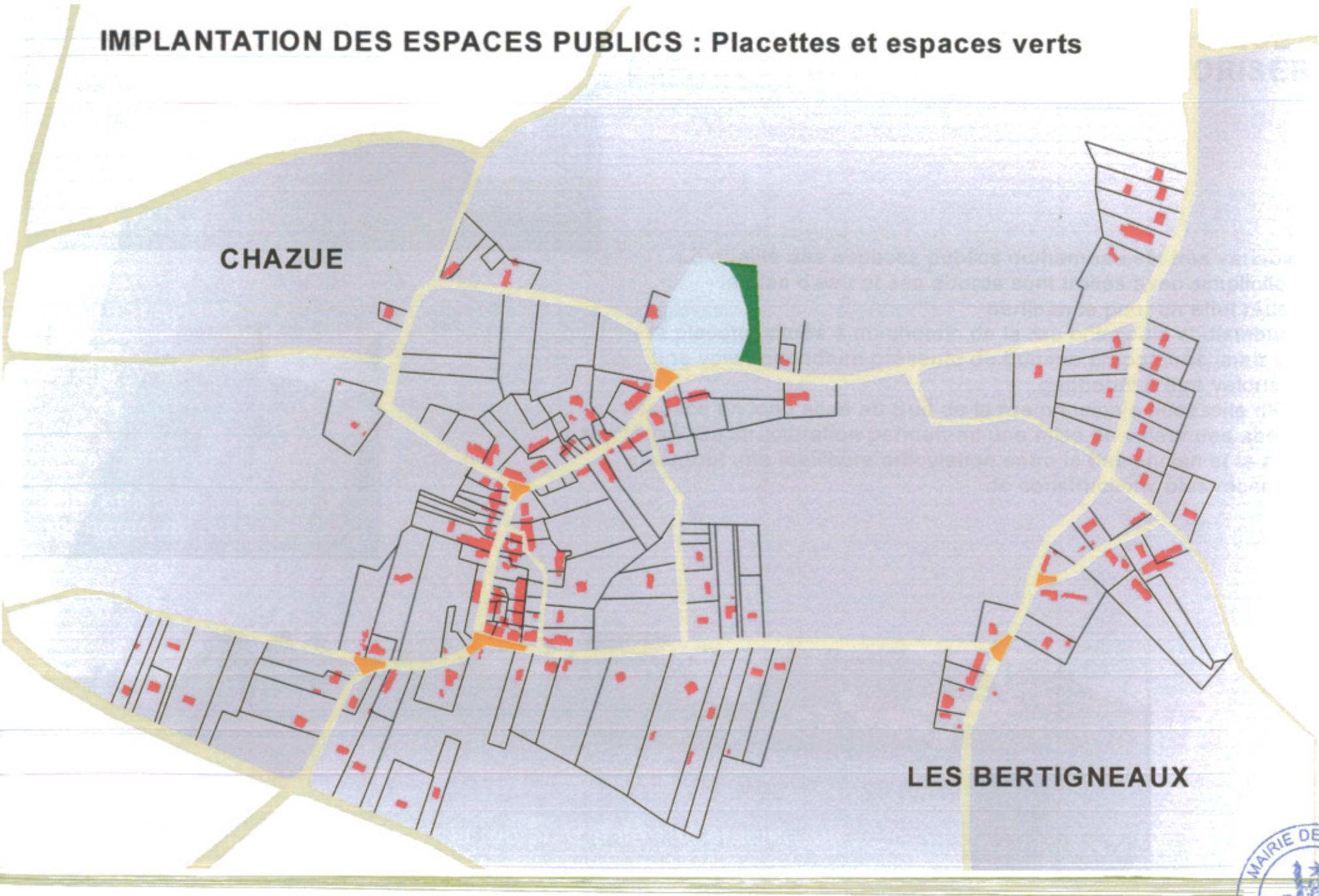


Dans le hameau de Chazué, on distingue plusieurs grands corps de ferme organisé en long, juxtaposant la partie habitation à la partie grange. Ces bâtiments comportent un étage en plus de la partie comble.

Ils jouent un rôle structurant dans le hameau.



IMPLANTATION DES ESPACES PUBLICS : Placettes et espaces verts



CHAZUE : ESPACES PUBLICS, ESPACES A VALORISER



Le plan d'eau



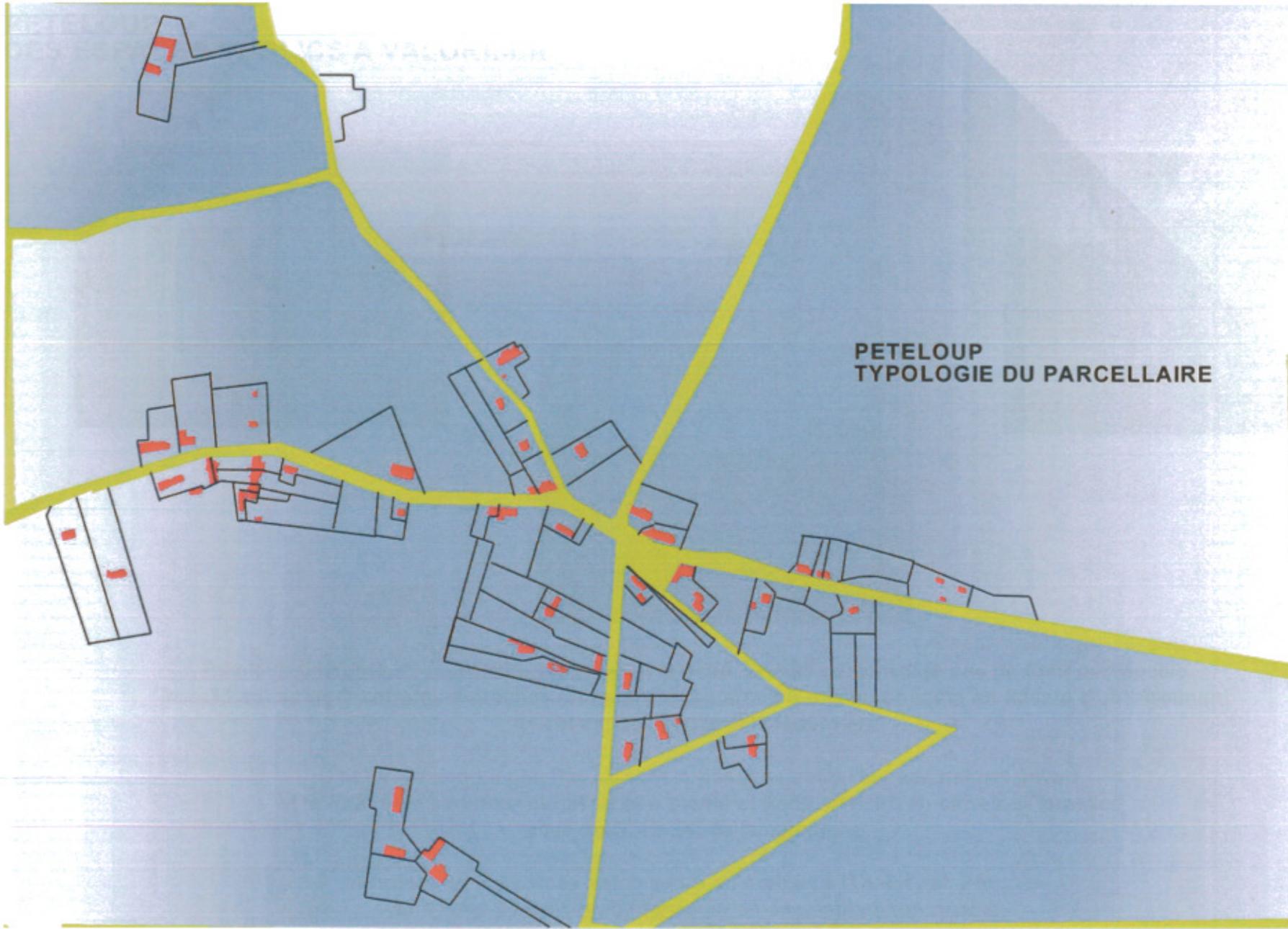
Placette au coeur
du hameau

- La qualité des espaces publics du hameau est très variable :
- le plan d'eau et ses abords sont traités avec simplicité et pertinence pour un effet réussi.
 - la placette située à mi-chemin de la rue principale et distribuant une voie secondaire présente de bonnes proportions, mais elle gagnerait à être valorisée.
 - l'espace en long situé au Sud de la rue principale nécessite d'être caractérisé. Sa structuration permettrait une mise en valeur des abords et surtout une meilleure articulation entre le bâti ancien et la zone de constructions plus récentes.



Espace en long, situé au Sud de la rue principale : à caractériser

HAMEAUX : PETELOUP



**PETELOUP
TYPOLOGIE DU PARCELLAIRE**



20/09/2012 *RM*

PETELOUP DES ESPACES PUBLICS A VALORISER

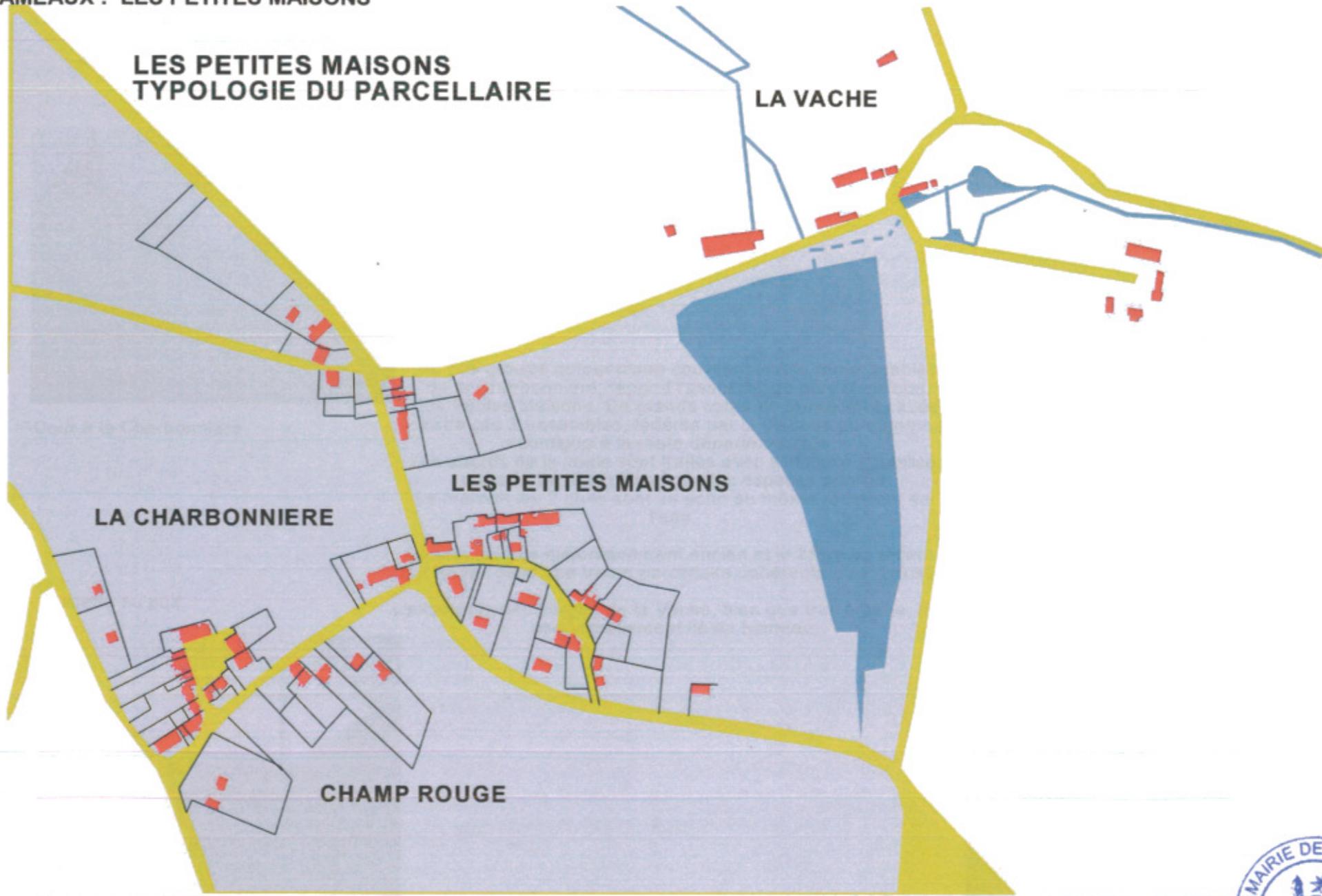


Pételoup présente un parcellaire irrégulier et relâché. Le bâti ne constitue pas de front perceptible. Installé autour de 2 carrefours proches marquant le départ de 6 routes, on reste en attente d'un traitement de cet espace public plus fédérateur.

C'est à cet endroit que l'on ressent le passage entre l'espace naturel ouvert et la forêt et le carrefour aurait pu être planté et traité en écho au carrefour forestier situé au Nord Est de la commune.

A noter que le hameau est ceinturé au nord et à l'Ouest par 3 fermes dont l'une (le Bois Dieu) constitue un ensemble remarquable.

HAMEAUX : LES PETITES MAISONS



2010/2012

RM

LES PETITES MAISONS BATI ET ESPACE PUBLIC



Cour à la Charbonnière

Au bâti groupé autour d'une cour (ensemble remarquable) de la Charbonnière, répond l'assemblage plus classique des Petites Maisons. De grands corps de ferme sont situés entre ces 2 ensembles, fédérés par la placette en triangle contigüe à la route départementale. Les abords de la voirie sont traités avec simplicité (stabilisé, engazonnement), ainsi que les espaces publics. La mare et les 2 puits sont un écho au thème récurrent de l'eau.



Corps de ferme

Le bâti est très majoritairement ancien et le bâti plus récente s'est inséré dans une trame parcellaire cohérente avec l'existant.

Placette au puit

L'ensemble des Forges de la Vache, bien que très proche, n'est pas visuellement lié au hameau.



Puit en bordure de l'espace public



II - Développement communal : prévisions et choix d'aménagement



20/09/2012

PREVISIONS ET OBJECTIFS

Contrairement à de nombreuses communes rurales de la Nièvre, RAVEAU a vu sa population augmenter jusqu'en 1999. Toutefois, au cours de la dernière décennie elle perd presque 10% de sa population, en partie en raison du manque de foncier disponible sur la commune.

Sa position géographique, proche de la Charité, rapidement reliée à Cosne sur Loire et Nevers par l'Autoroute A77, ainsi que son cadre de vie, la rendent attractive en particulier pour les jeunes actifs.

La municipalité a donc souhaité pouvoir assurer le renouvellement de sa population et maîtriser les urbanisations nouvelles en se dotant d'un document d'urbanisme complet.

Le diagnostic a mis en évidence les points suivants :

- nécessité de préserver le hameau des Bois de Raveau pour sa typologie et son architecture, pour la qualité de son implantation et de son paysage, et enfin pour sa situation au cœur de la ZNIEFF de type II dite « Forêt des Bertranges et de Prémery ».
- Nécessité de limiter au maximum les extensions urbaines à Pételoup en raison de la présence du périmètre protégé du captage de la Fontaine Rouge et de la ZNIEFF de type II à l'Est, de la position du hameau en lisière de la forêt et de son occupation « dispersée » qui lui confère un charme particulier,
- Possibilité d'extension au hameau des Petites Maisons bien desservi par les réseaux tout en limitant les sorties sur la RD 138 pour des raisons de sécurité et en prévoyant l'aménagement/sécurisation d'un carrefour existant (création de l'emplacement réservé n°4). L'extension prévue sera bien intégrée du point de vue paysager : non visible depuis la route et inscrite dans un maillage existant de haies bocagères.
- Nécessité de renforcer l'urbanisation du bourg qui avait dernièrement été délaissé au profit de Chazué et des Bertigneaux faute de réflexion concertée prenant en compte les contraintes particulières du site.
- Nécessité de restructurer le hameau de Chazué qui a beaucoup souffert ces 20 dernières années d'implantations et d'extensions anarchiques et très consommatrices d'espaces (et de réseaux). Sur ce point le règlement mis en place permettra sur le long terme de retrouver une homogénéité du bâti, la commune devant de son côté s'attacher à la mise en valeur des espaces publics.
- Le hameau des Bertigneaux, entouré par de grandes parcelles agricoles exploitées, ne peut être agrandi outre mesure.

Le projet de PLU prévoit en outre la protection d'éléments remarquables du paysage, tant bâtis que naturels.

De plus, à l'issue du diagnostic agricole, une attention particulière a été portée au devenir des sites et bâtiments d'exploitation de manière à permettre des extensions ainsi que des diversifications ou des reconversions.

Le projet de PLU prévoit également :

- d'ouvrir une zone 1AU de 0,65 hectares et une zone UD de 0,28 hectares à Chazué, loin de toute zone protégée, mais toutefois sous conditions car ces terrains sont situés dans le secteur des anciennes mines de fer dites CHASUE-CARCOT.
- de préserver les Bertigneaux.
- Les zones U représentent 71 hectares sur la totalité des 5 hameaux et du bourg dont l'essentiel est déjà bâti. Il reste au maximum 5 parcelles constructibles aux Bois de Raveau, 6 à Pételoup, 9 aux Petites Maisons, 7 au bourg et 10 pour Chazué/Les Bertigneaux.
- Les zones 1AU représentent un peu moins de 6 hectares ce qui, en tenant compte des orientations particulières d'aménagement et des configurations parcellaires, pourrait au maximum générer 3 parcelles à Chazué, 10 au Bourg et 8 aux Petites Maisons,

Soit un potentiel total de 58 parcelles essentiellement dédiées à l'habitation, représentant environ 145 habitants. Cela permettrait d'augmenter légèrement le nombre d'habitants sur les 10 prochaines années sans compromettre l'équilibre général de la commune. Cet accroissement serait en outre compatible avec le niveau d'équipement communal (réseaux, écoles, services,...).



CHOIX DE LA DENOMINATION ET DE LA DELIMITATION DES ZONES

ZONES UA : La zone UA correspond au centre ancien aussi bien au Bourg de Raveau qu'à Chazué. Dans cette zone, les constructions sont édifiées à l'alignement de la voie ou en léger retrait, en ordre continu demi-discontinu ou discontinu. Les constructions sont en général antérieures à 1940.

ZONES UB : Il s'agit d'une zone affectée essentiellement à l'habitat, aux services et aux petites activités sans nuisances. Elle correspond, pour l'essentiel, aux constructions postérieures à 1920, première extension du bourg.

ZONES UD : La zone UD correspond aux hameaux équipés d'un minimum de réseaux, et qui présentent une typologie particulière, tant du point de vue de l'implantation que de l'aspect extérieur des constructions, souvent de grande qualité (Le Bois de Raveau, Pételoup, Les Petites Maisons, Les Bertigneaux et une partie de Chazué). A Chazué, il existe un **secteur Udm** correspondant à la présence d'anciennes exploitations minières.

ZONES 1AU : Il s'agit de zones naturelles desservies, en lisière, par les réseaux et qui constituent les zones d'extension urbaine privilégiées de la commune pour les prochaines années.

Elles sont à vocation principale d'habitat et situées au bourg, à Chazué et aux Petites Maisons, la construction d'habitations et de services urbains peut être admise à condition qu'elle s'inscrive dans la perspective d'une urbanisation ordonnée de chaque zone et soit soucieuse de la meilleure utilisation des terrains.

L'urbanisation de ces zones se fera dans le respect des orientations d'aménagement.

A Chazué, il existe un **secteur 1AUm** correspondant à la présence d'anciennes exploitations minières.

ZONES A : Cette zone comprend l'ensemble des terrains qui font l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur agricole des terres. Elle est strictement réservée aux activités agricoles et aux constructions absolument nécessaires à cet usage.

Dans cette zone, il est toutefois admis, pour certains bâtiments présentant un intérêt architectural ou patrimonial et identifiés au plan de zonage par une étoile, un changement de destination qui ne doit cependant pas compromettre le caractère agricole de la zone.

ZONES N : Cette zone comprend l'ensemble des terrains qui font l'objet d'une protection particulière en raison de l'existence de risques ou de nuisances et de la qualité des sites, des paysages et du boisement.

La zone **N proprement dite** est une zone naturelle à vocation forestière ou pastorale où, pour des raisons de qualité de site et de paysage, ou en raison de risques naturels, la construction est interdite.

La zone **N** comprend un **secteur Nt** qui correspond à 3 zones dédiées au tourisme : les Forges de la Vache, une partie des abords de l'étang du Pré de la Grille et la zone Est du Parc du château de Mouchy.

PROJETS TOURISTIQUES

Les Forges de la Vache:

Ce site est déjà bien aménagé d'un point de vue touristique puisqu'il regroupe sur un ancien site des Forges de la Chaussade (XVIII^e) des chambres d'hôtes, gîtes, des salles pouvant accueillir des séminaires, une boutique. Chaque année une saison culturelle est programmée. C'est donc en toute logique que l'ensemble du site et ses abords ont été classés en zone Nt.

Les abords de l'étang du Pré de la Grille :

Ce secteur, situé de l'autre côté de la route menant aux Forges de la Vache, appartient actuellement à un propriétaire privé. Ce dernier envisage la réalisation de 2 à 3 gîtes sur le thème de la pêche, en bordure de l'étang.

Zone Est du Parc du château de Mouchy :

Récemment racheté à la communauté de communes par des particuliers, ce secteur comprend une habitation récente sise au milieu d'une prairie et un grand bois au nord. Le tout est bordé au sud par le grand mur d'enceinte du château masquant le tout depuis l'espace public.

Les nouveaux propriétaires envisagent la création de quelques gîtes de pleine nature en lisière de clairière.

D'une manière générale, les projets que la commune souhaitent favoriser sont des structures relativement modestes, mais implantées dans des sites remarquables pouvant offrir aux visiteurs un cadre de pleine nature, à proximité de l'immense forêt des Bertranges.



LISTE DES ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE

1		<p><u>Château de Mouchy :</u></p> <p>Ensemble bâti 19ème siècle, comprenant le logis principal (château), les dépendances les plus proches, les abords (par cet murs d'enceinte).</p>
2		<p><u>Lavoir au Bourg :</u></p> <p>Situé à l'entrée nord du Bourg, le long de la RN 151.</p>
3		<p><u>Ancienne limerie :</u></p> <p>Bâtiment étroit d'une longueur d'environ 55m de long, témoin d'une activité passée de limerie, et ses abords. Situé au cœur du bourg à proximité des anciennes Forges.</p>
4		<p><u>Anciens logements ouvriers :</u></p> <p>Situés de part et d'autre de la voie d'accès Est au Bourg. Liés aux activités de Forges, de limerie ou à l'exploitation des mines de charbon sur la commune. Leur typologie parcellaire et architecturale est bien reconnaissable et doit être conservée.</p>

LISTE DES ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE

5		<p><u>Reste des anciennes Forges:</u></p> <p>Ces Forges vraisemblablement contemporaines des Forges de la Vache (18è) sont situées au centre bourg, le long du Ruisseau de la Fontaine des Vaquets.</p>
6		<p><u>La petite Forge :</u></p> <p>Ancienne Forge artisanale et ses abords, située au sud-est du Bourg.</p>
7		<p><u>Les Forges de la Vache :</u></p> <p>Forges Royales du 18è siècle. Ensemble remarquable, actuellement exploité sur le plan touristique (gites, chambres d'hôtes, réception pour événements,...). Situées au Nord des Petites Maisons, en lisière de forêt des Bertranges. Forges, manoir, dépendances.</p>
8		<p><u>Anciens logements ouvriers :</u></p> <p>Situés à la Charbonnière, au sud des Petites Maisons, cet ensemble de logements accolés est organisé de façon remarquable autour d'une placette desservie en « cul de sac ». Cette typologie parcellaire et urbaine est notamment à préserver.</p>

LISTE DES ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE

9		<p><u>Ferme de Bois Dieu:</u></p> <p>Située à Pételoup. Logis, dépendances et abords à préserver.</p>
10		<p><u>Ancienne Ecole des Bois de Raveau :</u></p> <p>Témoignage de l'architecture institutionnelle fin 19è/début 20è siècle. La façade sud est notamment à préserver.</p>
11		<p><u>Ferme ancienne :</u></p> <p>Ferme datant du 18ème siècle comprenant logis mur d'enceinte et colombier.</p>
12		<p><u>Maison hexagonale, au bourg :</u></p> <p>Situé à l'orée d'une allée de marronniers la reliant au abords du Château de Mouchy (dont elle est vraisemblablement contemporaine), maison (gîte) de base hexagonale et ses abords à préserver.</p>

III - Conséquences de l'instauration du PLU sur l'environnement



LE PLU ET L'ENVIRONNEMENT

Le territoire communal ne comporte aucun secteur classé NATURA 2000.

La commune est concernée par 3 ZNIEFF dont 1 de type II et 2 de type I.

Les ZNIEFF de type I sont situées au cœur de la forêt domaniale (voir page 7), éloignées de tout espace bâti ou à urbaniser.

La ZNIEFF de type II englobe en totalité les Bois de Raveau, et borde à l'Est : le bourg, les Petites Maisons et Pételoup.

Elle est de plus limitrophe avec la commune de La Charité sur Loire, elle-même concernée par 2 zones Natura 2000 aux abords de la Loire.

Le projet de PLU prévoit :

- de préserver le hameau des Bois de Raveau, et de limiter les extensions au hameau de Pételoup (dans ce hameau le respect du périmètre de captage entraîne de fait la non incursion de parcelles à bâtir dans la ZNIEFF),
- d'ouvrir une zone 1AU de 2,7 hectares au sud-est des Petites Maisons, soit hors de la ZNIEFF II
- d'ouvrir une zone 1AU de 2,5 hectares à l'Est du Bourg.

Sur ce point, il faut noter la volonté municipale de renforcer en priorité le bourg. Cette nouvelle zone 1AU se trouve en partie sur la ZNIEFF de type II. Toutefois, étant donné les contraintes physiques particulières au Bourg de Raveau (voir pages diagnostic : zones humides, anciennes mines,...) il n'y a pas d'autres alternatives pour étendre le bourg que cette implantation à l'Est.

Pour en limiter l'impact sur l'environnement, les constructions de ce secteur -essentiellement dédié à l'habitation- seront raccordées au réseau collectif d'évacuation des eaux usées. D'un point de vue paysager le règlement et les orientations d'aménagement prévoient de larges espaces à planter qui permettront de réduire la densité des constructions dans la zone.

Des clôtures doublées de haies bocagères ceindront les parcelles. Ces dernières permettront notamment de préserver l'habitat d'une petite faune et d'auxiliaires. Il n'y a pas de tourbières dans ce secteur.

Le projet de PLU prévoit également :

- d'ouvrir une zone 1AU de 0,65 hectares à Chazué soit très loin des espaces protégés. Cette zone étant située dans le secteur des anciennes mines de fer dites de CHASUE-CARCOT, des dispositions particulières sont exigées visant à la reconnaissance préalable de la solidité des sols.

Conclusion :

La mise en œuvre du présent document d'urbanisme ne devrait pas entraîner d'impact notable sur l'environnement. La zone 1AU située à l'Est du bourg pourrait tout au plus légèrement repousser l'occupation de la plaine par les grands mammifères sylvestres (cerfs, chevreuils, sanglier,...) mais l'habitat constitué par l'immense ensemble de la forêt des Bertranges et la forêt de Prémery leur garantit un habitat préservé et pérenne.

